

2

Portrait aménagement

Table des matières

2.1 Le contexte physique.....	1
2.1.1 Les limites administratives	1
2.1.2 Les provinces naturelles	2
2.1.3 La tenure du territoire.....	4
2.1.4 La zone agricole	6
2.2 Le contexte socioéconomique	8
2.2.1 La démographie — Variation 2006-2016	8
2.2.2 La démographie — Horizon 2031.....	9
2.2.3 Les ménages — Variation 2006-2016.....	10
2.2.4 Les ménages — Horizon 2031	11
2.2.5 L'indice de vitalité économique	12
2.2.6 L'emploi	15
2.2.7 L'agriculture.....	18
2.2.8 La sylviculture	26
2.2.9 Les activités minières et les hydrocarbures	28
2.3 La planification du territoire	32
2.3.1 Les schémas d'aménagement et de développement.....	32
2.3.2 Les thèmes des grandes orientations d'aménagements.....	33
2.3.3 Les périmètres d'urbanisation et les affectations du territoire	35
2.3.4 Les territoires d'intérêts	36
2.3.5 Les infrastructures et équipements	38
2.3.5.1 Les infrastructures de prélèvement d'eau.....	38
2.3.5.2 Les infrastructures de transport	40
2.3.5.3 Les infrastructures électriques	42
2.3.5.4 Les autres infrastructures et équipements.....	43
2.3.6 Les zones de contraintes	44

Liste des tableaux

Tableau 1 — Superficie occupée par les MRC (en km ²)	2
Tableau 2 — Superficie des MRC selon les types de tenures (en km ²)	5
Tableau 3 — Proportion des types de tenures (en %)	6
Tableau 4 — Variation démographique estimée entre 2021 et 2031	9
Tableau 5 — Variation des ménages projetés entre 2021 et 2031	11
Tableau 6 — Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique de 2018	12
Tableau 7 — Nombre d'exploitations agricoles par MRC (2019)	19
Tableau 8 — Nombre d'unités animales par type d'animal (2014)	20
Tableau 9 — Superficie en culture (en ha) par MRC (2014)	21
Tableau 10 — Entailles exploitées par MRC (2014)	24
Tableau 11 — Potentiel de croissance provinciale	25
Tableau 12 — Parcs éoliens en Chaudière-Appalaches	43

Liste des graphiques

Graphique 1 — Variation de la population entre 2006 et 2016 (en %)	8
Graphique 2 — Variation des ménages entre 2006 et 2016 (en %)	10
Graphique 3 — Taux d'emploi en 2016 (en %)	15
Graphique 4 — Taux de chômage en 2016	16
Graphique 5 — Emplois par secteur d'activité en 2016 (en %)	17
Graphique 6 — Superficie par type de cultures (en ha) – 2014	22
Graphique 7 — Superficies des types de cultures par MRC (en %) – 2014	23

Liste des cartes

Carte 1 — Les limites administratives	1
Carte 2 — Les provinces naturelles	3
Carte 3 — La tenure du territoire.....	4
Carte 4 — La zone agricole	7
Carte 5 — L'indice de vitalité économique des MRC	13
Carte 6 — L'indice de vitalité économique des municipalités locales	14
Carte 7 — Le milieu agricole.....	18
Carte 8 — Le milieu forestier	26
Carte 9 — Les activités minières et hydrocarbures.....	28
Carte 10 — Les périmètres d'urbanisations et les affectations du territoire	35
Carte 11 — Les infrastructures de prélèvements d'eau.....	38
Carte 12 — Les infrastructures de transport.....	40
Carte 13 — Les infrastructures électriques.....	42

Le contexte d'aménagement et de développement

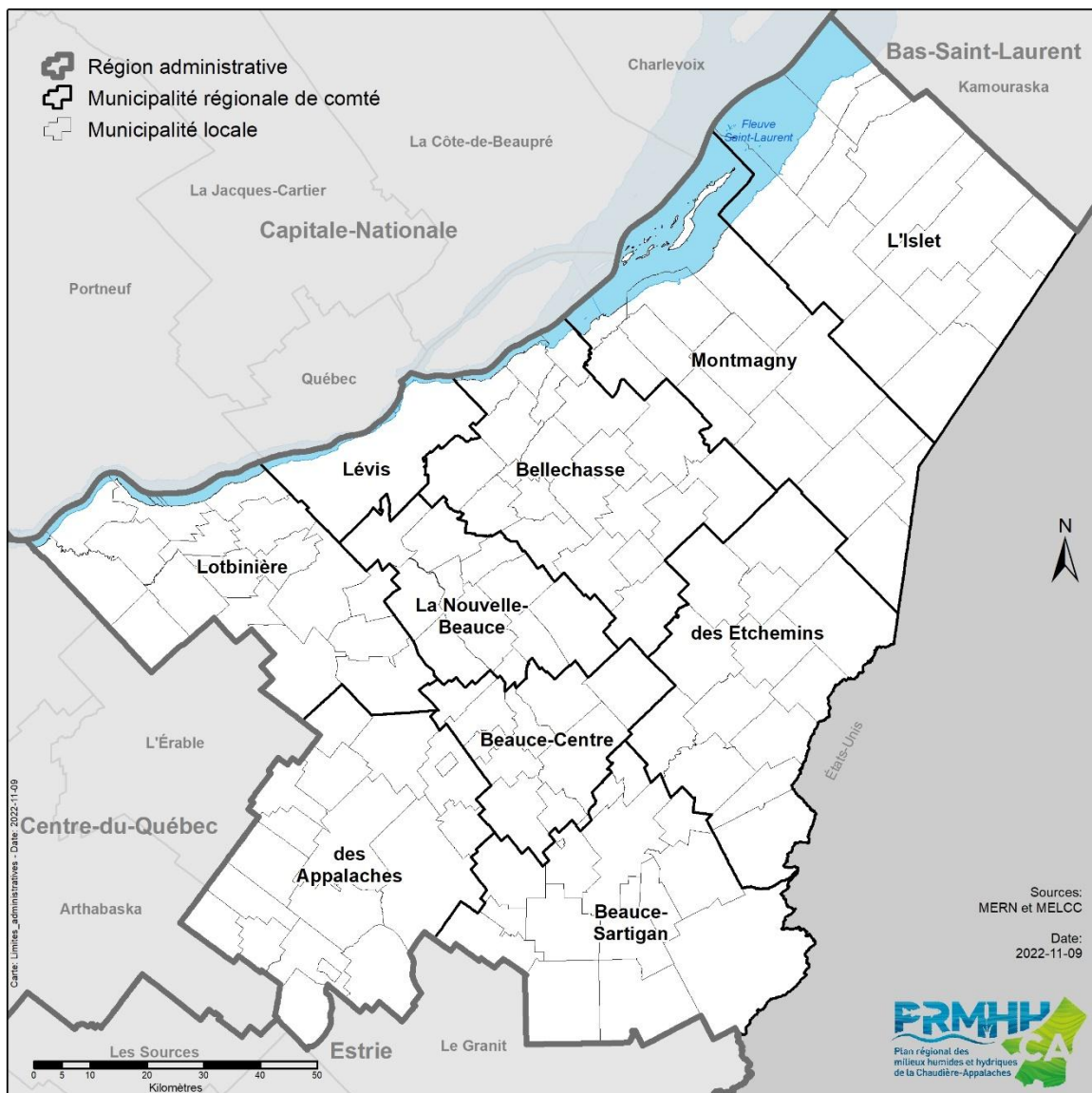
Cette section trace un bref portrait d'aménagement et de développement du territoire de la région administrative. Ce portrait a été écrit avec les données à jour et disponibles à l'automne 2019, lorsque la démarche régionale du PRMHH de Chaudière-Appalaches a débuté.

2.1 Le contexte physique

2.1.1 Les limites administratives

Occupant la rive-sud du fleuve Saint-Laurent face à la Capitale-Nationale jusqu'à la frontière américaine, la région de la Chaudière-Appalaches est délimitée au sud-ouest par le Centre-du-Québec et l'Estrie, avant d'être rejointe au nord-est par le Bas-Saint-Laurent.

Carte 1 — Les limites administratives



Les 16 128 km² de la région administrative sont subdivisés entre 10 entités supralocales, soit neuf MRC et la Ville de Lévis, cette dernière exerce d'ailleurs les pouvoirs d'une MRC sur son territoire.

Tableau 1 — Superficie occupée par les MRC (en km²)

MRC	Superficie (km ²)
Beauce-Centre	845
Beauce-Sartigan	1 977
Bellechasse	1 811
La Nouvelle-Beauce	915
des Appalaches	1 988
des Etchemins	1 823
Lévis	498
L'Islet	2 459
Lotbinière	1 754
Montmagny	2 059
Total — Chaudière-Appalaches	16 128

Source : MERN, 20120C

Malgré son importance pour la région, la Ville de Lévis est la plus petite des 10 juridictions sur le plan de la superficie (498 km²). Avec respectivement 2 459 km² et 2 059 km², les MRC de L'Islet et de Montmagny sont celles ayant les plus grandes étendues de la région sous leurs gouvernes.

2.1.2 Les provinces naturelles

Les paysages de la Chaudière-Appalaches sont composés de divers reliefs et se subdivisent entre trois provinces naturelles : les Appalaches, les Basses-terres du Saint-Laurent ainsi que l'Estuaire et le golfe du Saint-Laurent (MELCC, 2018C). Les caractéristiques de ces territoires ont influencé le développement qui s'est effectué en région.

Les Basses-terres du Saint-Laurent

Localisée au nord de la région administrative, cette plaine fertile occupe 3 380 km², soit 21 % de la Chaudière-Appalaches. Cette province naturelle s'étend à l'intérieur des terres à l'ouest pour ne devenir qu'une étroite bande de terre à l'est du territoire.

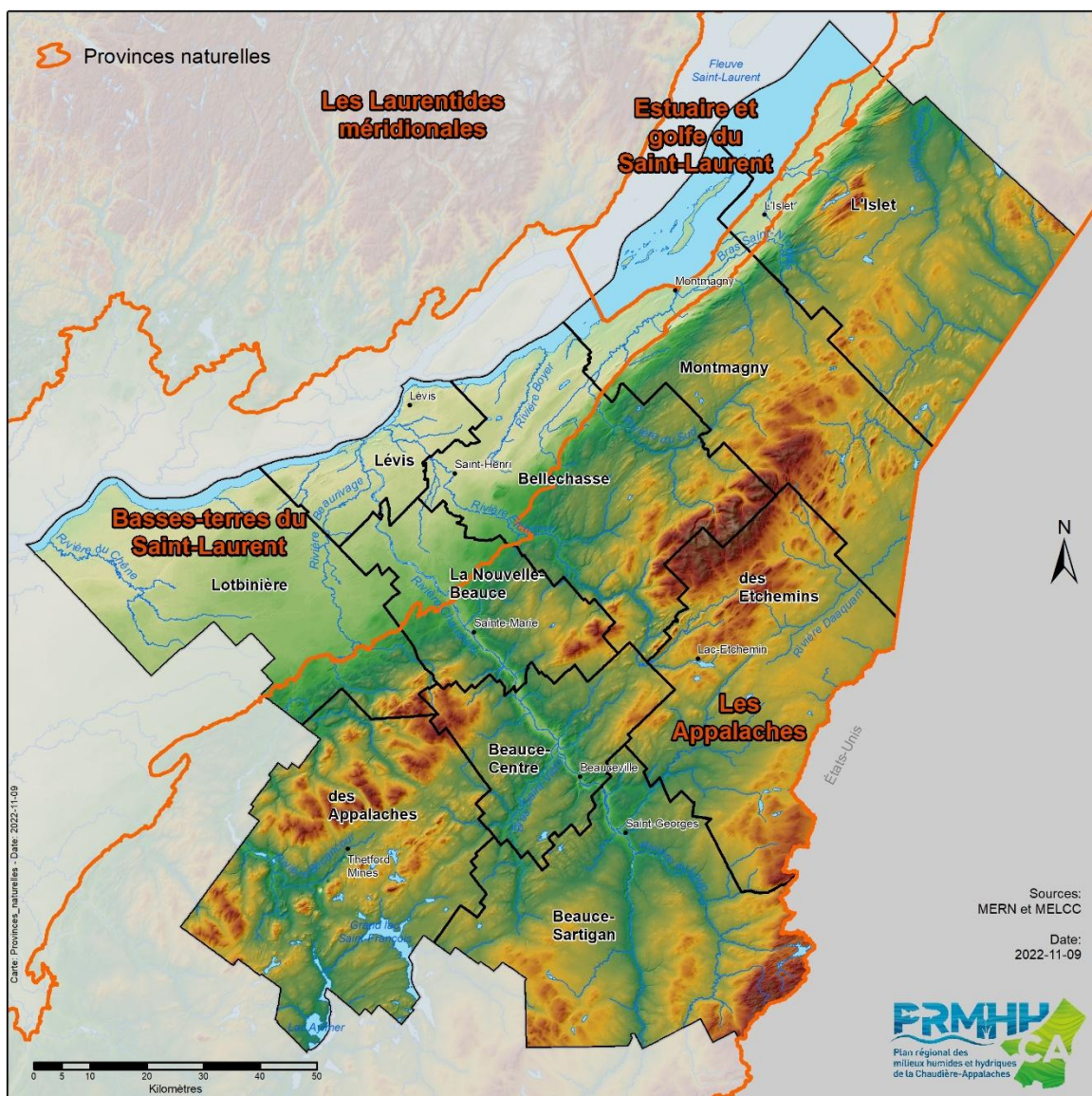
Les Appalaches

La partie sud du territoire couvre 12 027 km², soit 75 % de la Chaudière-Appalaches. Il s'agit de la plus vaste province naturelle en région. Son territoire accidenté est composé de collines, de plateaux, et parsemé de quelques vallées, dont la vallée de la rivière Chaudière. C'est un territoire à dominance agroforestier.

L'Estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Principalement composée en région par le fleuve Saint-Laurent, cette province naturelle n'occupe que 4 % du territoire, soit 691 km². L'archipel de L'Isle-aux-Grues est le seul élément terrestre de ce territoire en Chaudière-Appalaches.

Carte 2 — Les provinces naturelles



Au fil de son histoire coloniale et de son développement, la Chaudière-Appalaches a vu son territoire être morcelé à partir des rives du Fleuve pour s'étendre vers le sud dans la province naturelle des Appalaches. Aujourd'hui, les vestiges du système seigneurial sont de propriété majoritairement privée. Toutefois, certaines zones appartenant toujours à la collectivité subsistent, particulièrement dans la partie appalachienne du territoire.

Types de tenure

- Privée
- Publique
- Mixte

Sources:
MERN et MELCC

Date:
2022-11-09

FRMHV
Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches

Dans les Basses-terres du Saint-Laurent, les terres de tenure publique sont plutôt rares et de faible superficie, mise à part la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, qui fait plus de 160 km².

Dans les Appalaches, les superficies sous tenure publique sont plus fréquentes. Plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs utilisées à des fins récréotouristiques, notamment :

- le Parc National Frontenac situé en partie dans la MRC des Appalaches ;
- la Zec Jaro dans la MRC de Beauce-Sartigan ;
- le Parc régional du Massif-du-Sud, à cheval entre les MRC de Bellechasse et des Etchemins ;
- le Parc régional des Appalaches dans la MRC de Montmagny.

Sur les 16 128 km² du territoire, plus de 13 359 km² sont de tenure privée, soit près de 83 % de Chaudière-Appalaches, alors que 15 % du territoire est sous tenure publique (MERN, 2019C).

Tableau 2 — Superficie des MRC selon les types de tenures (en km²)

MRC	Privée	Publique	Autres ¹
Beauce-Centre	834	5	7
Beauce-Sartigan	1 841	121	15
Bellechasse	1 674	120	16
La Nouvelle-Beauce	902	4	8
des Appalaches	1 683	132	173
des Etchemins	1 588	222	13
Lévis	436	57	5
L'Islet	1 582	863	14
Lotbinière	1 497	252	5
Montmagny	1 320	701	38
Total — Chaudière-Appalaches	13 359	2 477	2 93

Source : MERN, 2019C

¹ La catégorie *Autres* comprend les territoires avec une tenure dite mixte, une tenure indéterminée ou non illustrée au Registre du domaine de l'état. Ces territoires sont exclus du territoire d'application pour les choix et la stratégie de conservation, comme la tenure publique.

Tableau 3 — Proportion des types de tenures (en %)

MRC	Privée	Publique	Autres
Beauce-Centre	99 %	1 %	1 %
Beauce-Sartigan	93 %	6 %	1 %
Bellechasse	92 %	7 %	1 %
La Nouvelle-Beauce	99 %	0 %	1 %
des Appalaches	85 %	7 %	9 %
des Etchemins	87 %	12 %	1 %
Lévis	88 %	11 %	1 %
L'Islet	64 %	35 %	1 %
Lotbinière	85 %	14 %	0 %
Montmagny	64 %	34 %	2 %
Total — Chaudière-Appalaches	83 %	15 %	2 %

Source : MERN, 2019C

Ce sont les MRC de Beauce-Centre et de La Nouvelle-Beauce qui ont la plus grande proportion de leur territoire en tenure privée avec 99 %. À l'inverse, les MRC de Montmagny et de L'Islet ont près du tiers de leur territoire en tenure publique².

2.1.4 La zone agricole

En 1978, le gouvernement du Québec décréta la zone agricole permanente par une loi qui s'appelle aujourd'hui la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Cette Loi vise à :

« [...] assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement. » (LPTAA, 2019)

² Les chiffres concernant la tenure publique comprennent le littoral du fleuve Saint-Laurent ainsi que plusieurs terrains appartenant au gouvernement provincial.

Carte du zonage agricole et non agricole de la région de la Chaudière-Appalaches.

Zone agricole (vert)
Zone non agricole (blanc)

Les zones agricoles sont principalement situées dans les régions de Lotbinière, Lévis, Bellechasse, La Nouvelle-Beauce, Beauce-Centre, Beauce-Sartigan, des Appalaches, des Etchemins, L'Islet et Montmagny. Les zones non agricoles sont principalement situées dans les régions de Montmagny, des Etchemins, Beauce-Centre, Beauce-Sartigan, des Appalaches, L'Islet et Lotbinière.

Les rivières et lacs sont également indiqués sur la carte.

Projet financé par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Sources: CPTAQ, MERN et MELCC
Date: 2022-11-09

FRMHH
Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches

Pour certaines MRC, la zone agricole occupe la quasi-totalité du territoire à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. C'est le cas des MRC de Lotbinière (98 %), de La Nouvelle-Beauce (96 %) et de Beauce-Centre (93 %) qui ont plus de 90 % de leur territoire protégé par cette loi provinciale.

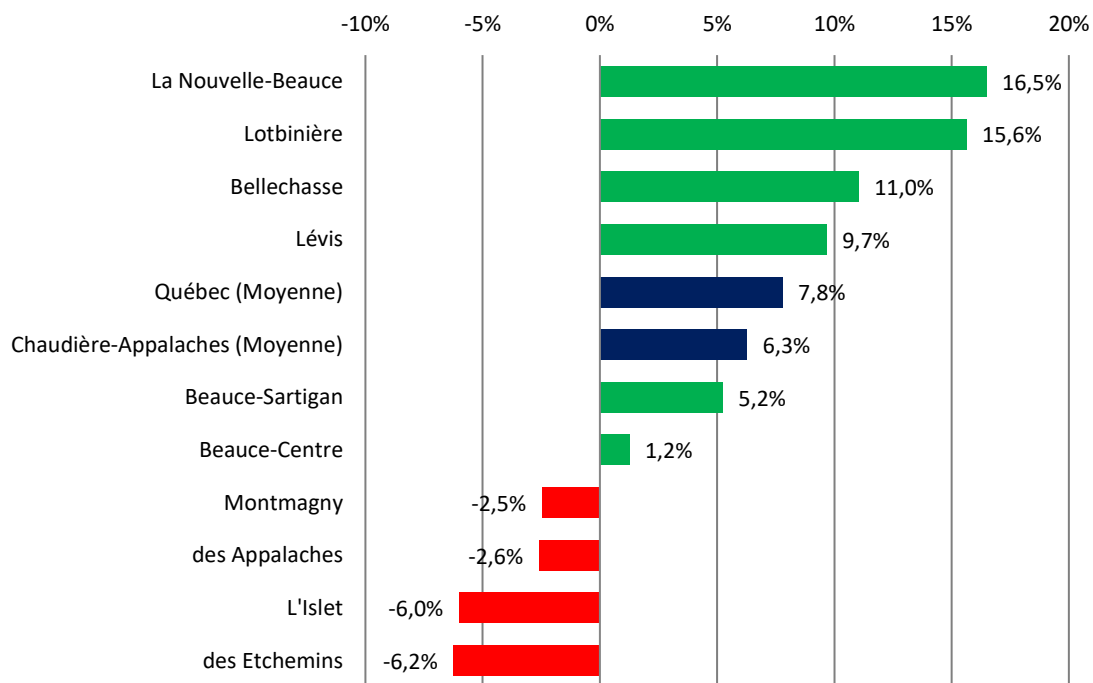
2.2 Le contexte socioéconomique

2.2.1 La démographie — Variation 2006-2016

Au premier regard, la Chaudière-Appalaches semble bien se porter démographiquement. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la région administrative a vu sa population totale augmentée de 24 898 personnes entre 2006 et 2016. Cependant, durant cette même période, le taux d'accroissement de la population en Chaudière-Appalaches (6,3 %) était inférieur à l'ensemble du Québec (7,8 %).

Malgré une augmentation régionale de la population, la variation de la démographie entre 2006 et 2016 est inégale entre les MRC de la Chaudière-Appalaches.

Graphique 1 — Variation de la population entre 2006 et 2016 (en %)



Source : adaptées de l'ISQ, 2019A

Les MRC contigües à la Ville de Lévis, soit La Nouvelle-Beauce, Lotbinière, et Bellechasse, ont connu entre 2006 et 2016 les plus importantes variations démographiques de la région. Ces territoires ont vu leur population augmenter d'au moins 10 % en 10 ans, la Ville de Lévis suit de près avec une croissance de 9,7 %.

À l'inverse, les MRC des Etchemins et de L'Islet, qui sont aussi les moins peuplées de la région, ont subi des baisses de populations importantes, soit environ 6 % chacune.

2.2.2 La démographie — Horizon 2031³

Dans les dix années suivant l'élaboration du PRMHH, la population de la Chaudière-Appalaches devrait augmenter de 2,7 % par rapport à 2021. Les prévisions moyennes de l'ISQ prévoient une augmentation de population plus modeste que durant la période 2006-2016, qui s'est soldée par une augmentation de 6,3 % de la population.

Tableau 4 — Variation démographique estimée entre 2021 et 2031

MRC		Population 2021 ⁴	Population estimée 2031 ⁵	Variation 2021-2031 (Population)	Variation 2021-2031 (%)
Lévis		152 058	159 907	7 849	5,2 %
Beauce-Sartigan		54 083	55 851	1 768	3,3 %
des Appalaches		43 449	43 426	-23	-0,1 %
Bellechasse		38 592	38 982	390	1,0 %
La Nouvelle-Beauce		38 559	39 470	911	2,4 %
Lotbinière		34 623	37 257	2 634	7,6 %
Montmagny		22 776	21 859	-917	-4,0 %
Beauce-Centre		19 288	19 284	-4	0,0 %
L'Islet		17 835	17 151	-684	-3,8 %
des Etchemins		16 843	16 584	-259	-1,5 %
Total	Chaudière-Appalaches	438 106	449 771	11 665	2,7 %
	Québec	8 604 495	9 162 536	558 041	6,5 %

Source : ISQ, 2021B & 2022A

³ L'ISQ fait des projections démographiques qui vont au-delà de l'année 2031 (ISQ, 2021B). Pour la démarche régionale de Chaudière-Appalaches, l'horizon 2031 a été sélectionné puisqu'il correspond approximativement à une période de dix ans suivant l'élaboration des PRMHH de première génération. Les MRC devront à ce moment débiter la révision de leurs PRMHH. Un horizon similaire fut sélectionné pour les ménages. La révision des PRMHH s'effectue tous les dix ans.

⁴ Selon les données provisoires de l'ISQ au 1^{er} juillet 2021 (ISQ, 2022A).

⁵ Selon les projections de l'ISQ effectuées au 22 juillet 2021 (ISQ, 2021B).

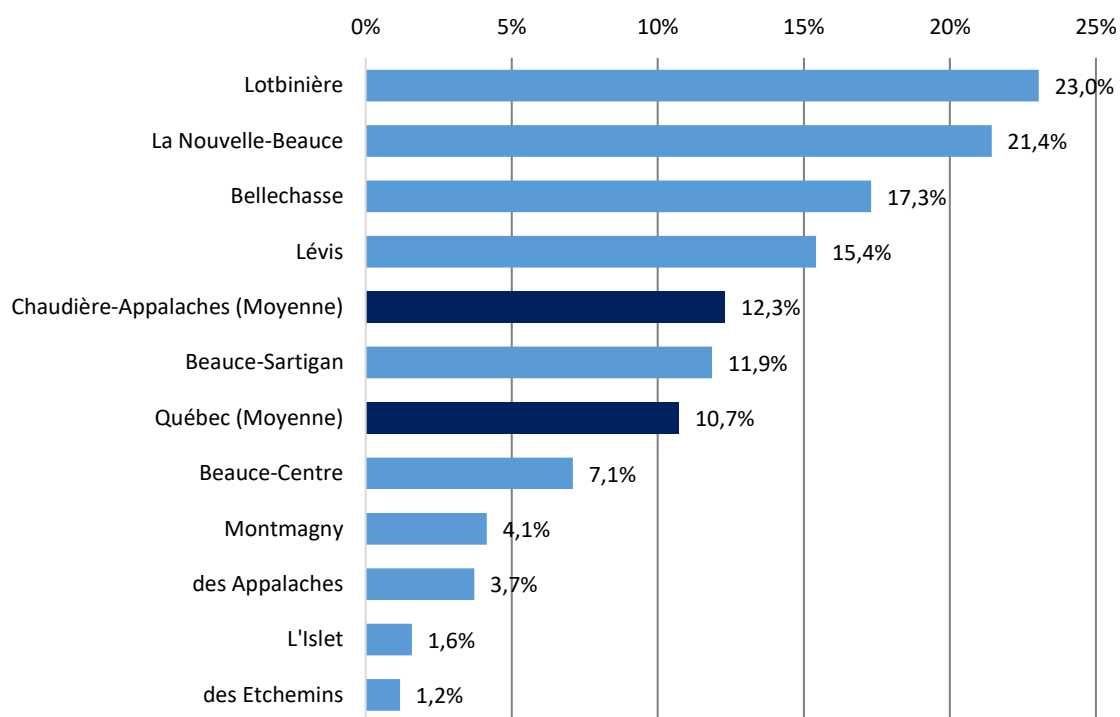
Les MRC ayant connu des croissances démographiques entre 2006 et 2016 continueront à croître, mais de façon plus modérée, entre 2021 et 2031, alors que les MRC ayant connu des décroissances de population entre 2006 et 2016 devraient continuer à perdre des citoyens d'ici 2031.

Les scénarios de l'ISQ ne tiennent pas compte des tendances économiques régionales. En 2009, le modèle utilisé par l'ISQ a sous-estimé la croissance démographique des MRC en périphérie de Lévis entre 2006 et 2016, et la décroissance de la population dans les MRC en déclin démographique⁶.

2.2.3 Les ménages — Variation 2006-2016

Entre 2006 et 2016, le nombre de ménages a augmenté plus rapidement en Chaudière-Appalaches (12,3 %) que la moyenne québécoise (10,7 %). Cet élément contraste avec la démographie, qui avait augmenté davantage dans la province que dans la région administrative.

Graphique 2 — Variation des ménages entre 2006 et 2016 (en %)



Source : adaptées de l'ISQ, 2019B

⁶ Pour arriver à ce constat, les projections démographiques pour 2016 estimées en 2009 (ISQ, 2009) ont été comparées pour le PRMHH à la démographie réelle des MRC en 2016 (ISQ, 2022).

L'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches ont connu une augmentation du nombre de ménages entre 2006 et 2016. Les hausses les plus importantes ont été observées dans la ville de Lévis et les MRC contigües à cette dernière, alors que les croissances les plus modestes ont eu lieu dans les MRC ayant connu une décroissance de population au cours de cette même période.

2.2.4 Les ménages — Horizon 2031

Intimement lié à la démographie, c'est sans surprise que les projections sur les ménages suivent les mêmes tendances que les perspectives démographiques. Avec une moyenne d'accroissement prévue de 4,2 % sur 10 ans, les projections se situent bien loin de ce que la région a vécu entre 2006 et 2016, où le nombre de ménages a cru de 12,3 %.

Tableau 5 — Variation des ménages projetés entre 2021 et 2031

MRC		Ménages estimés 2021	Ménages estimés 2031	Variation du 2021-2031 (Ménages)	Variations 2021-2031 (%)
Lévis		65 114	70 029	4 915	7,5 %
Beauce-Sartigan		23 876	24 941	1 065	4,5 %
des Appalaches		19 997	20 048	51	0,3 %
Bellechasse		15 935	16 163	228	1,4 %
La Nouvelle-Beauce		15 385	16 044	659	4,3 %
Lotbinière		14 282	15 377	1 095	7,7 %
Montmagny		10 451	10 285	-166	-1,6 %
Beauce-Centre		8 119	8 172	53	0,7 %
L'Islet		8 065	7 952	-113	-1,4 %
des Etchemins		7 403	7 446	43	0,6 %
Total	Chaudière-Appalaches	188 627	196 457	7 830	4,2 %
	Québec	3 729 957	3 995 743	265 786	7,1 %

Source : ISQ, 2021B

La MRC de Lotbinière (7,7 %) et la Ville de Lévis (7,5 %) devraient connaître les plus importantes augmentations de ménages (en proportion) d'ici 2031. À l'inverse, les MRC de Montmagny (-1,6 %) et de L'Islet (-1,4 %) devraient subir des baisses du nombre de ménages.

Cependant, les baisses estimées sont moins importantes que les projections effectuées en 2019 où les pertes dépassaient 2 %.

2.2.5 L'indice de vitalité économique

Cet indice est utilisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour estimer la vitalité économique des territoires. Cet indice est une moyenne de trois indicateurs :

- Le taux de travailleurs de 25 à 64 ans ;
- Le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus ;
- Le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur 5 ans.

Après le calcul, les MRC ou les municipalités locales sont classées dans l'une des cinq classes du rang quintile (ISQ, 2021A).

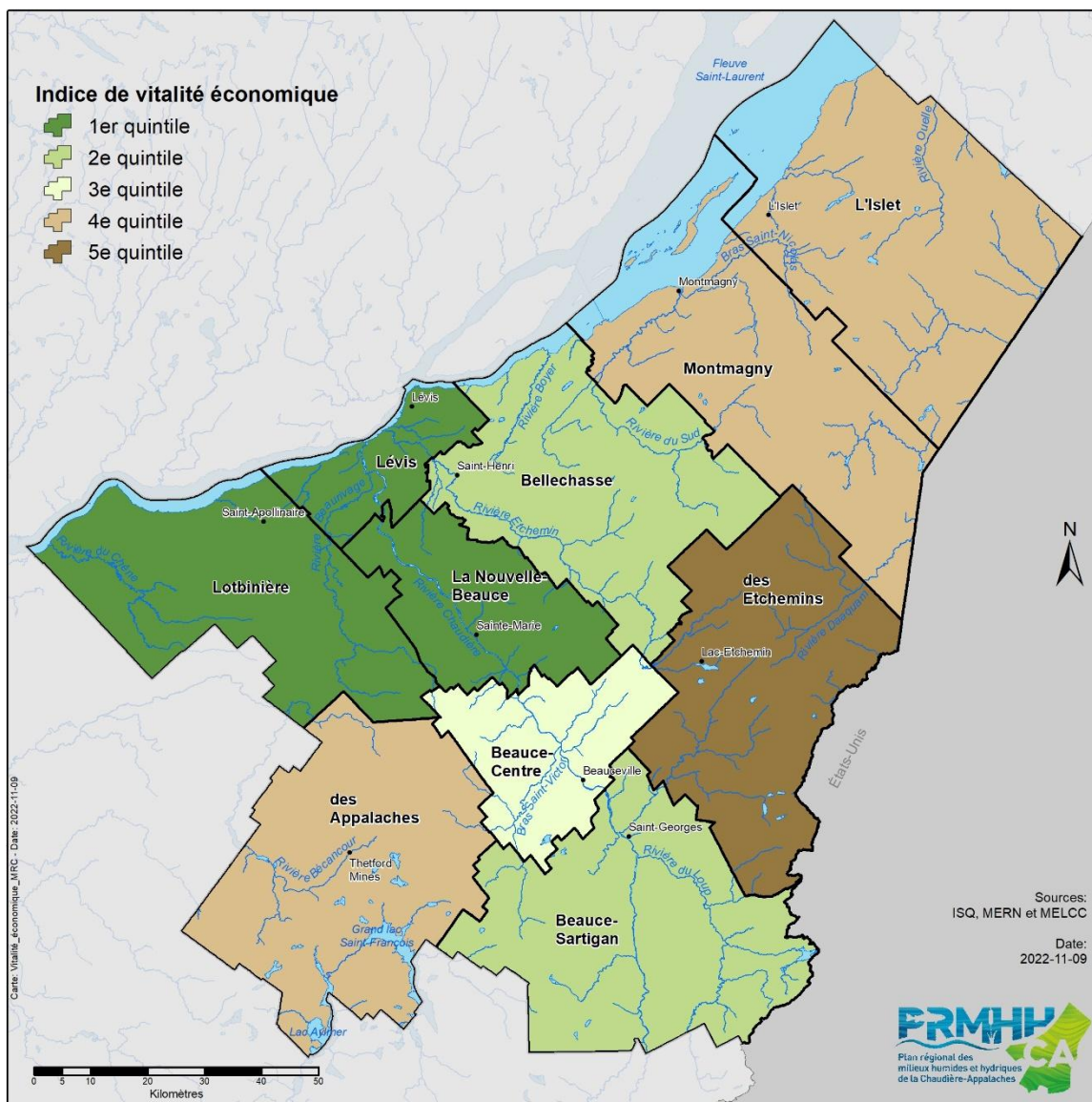
Tableau 6 — Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique de 2018

Rang ⁷	MRC	Indice de vitalité économique	Rang quintile
10	Lévis	11,311 6	1
13	La Nouvelle-Beauce	10,336 1	1
14	Lotbinière	9,252 5	1
25	Bellechasse	5,897	2
33	Beauce-Sartigan	3,581 4	2
48	Beauce-Centre	0,987 6	3
64	Montmagny	-2,747 9	4
73	L'Islet	-4,247 6	4
77	des Appalaches	-4,683 1	4
85	des Etchemins	-6,992 6	5

Source : ISQ, 2021A

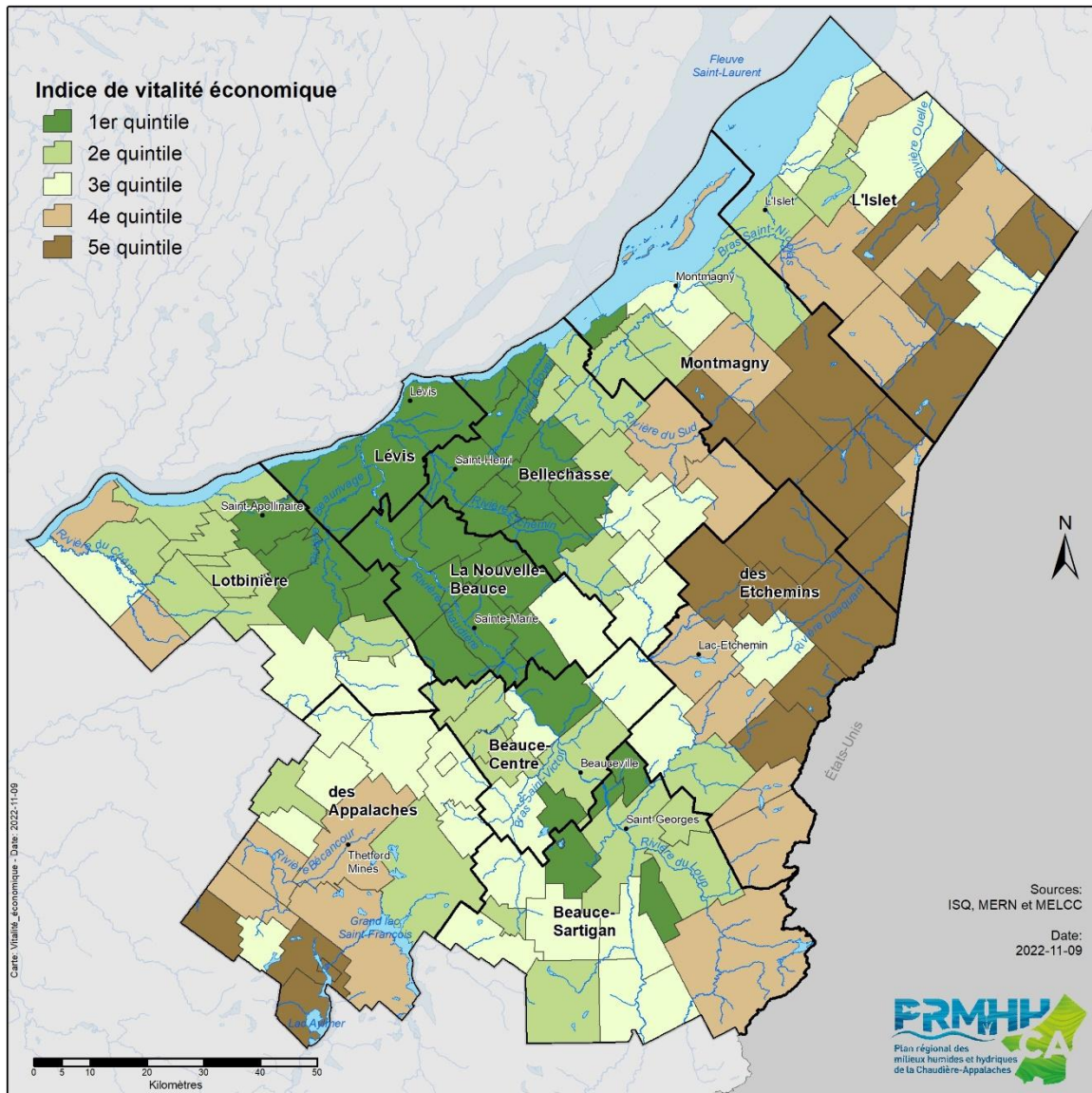
⁷ Sur 104 MRC ou territoires équivalents à une MRC.

Carte 5 — L'indice de vitalité économique des MRC



En Chaudière-Appalaches, c'est la Ville de Lévis qui a la plus importante vitalité économique selon l'indice. Les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Lotbinière se trouvent aussi dans le meilleur quintile à l'échelle provinciale. À l'inverse, la MRC des Etchemins se classe au dernier rang quintile quant à la vitalité économique.

Carte 6 — L'indice de vitalité économique des municipalités locales



Lorsque l'on regarde les données par municipalité locale, on peut observer une concentration de municipalités avec une bonne vitalité économique (1^{er} quintile) à Lévis et dans les municipalités avoisinantes. En général, les municipalités locales dans les Basses-terres du Saint-Laurent et le long de la Vallée de la rivière Chaudière ont un indice de vitalité économique plus élevé que le reste du territoire. De plus, la majorité des municipalités locales dans la province naturelle des Appalaches, localisée dans l'est de Chaudière-Appalaches, obtiennent de moins bons résultats en se classant dans les 4^e et 5^e rangs quintiles.

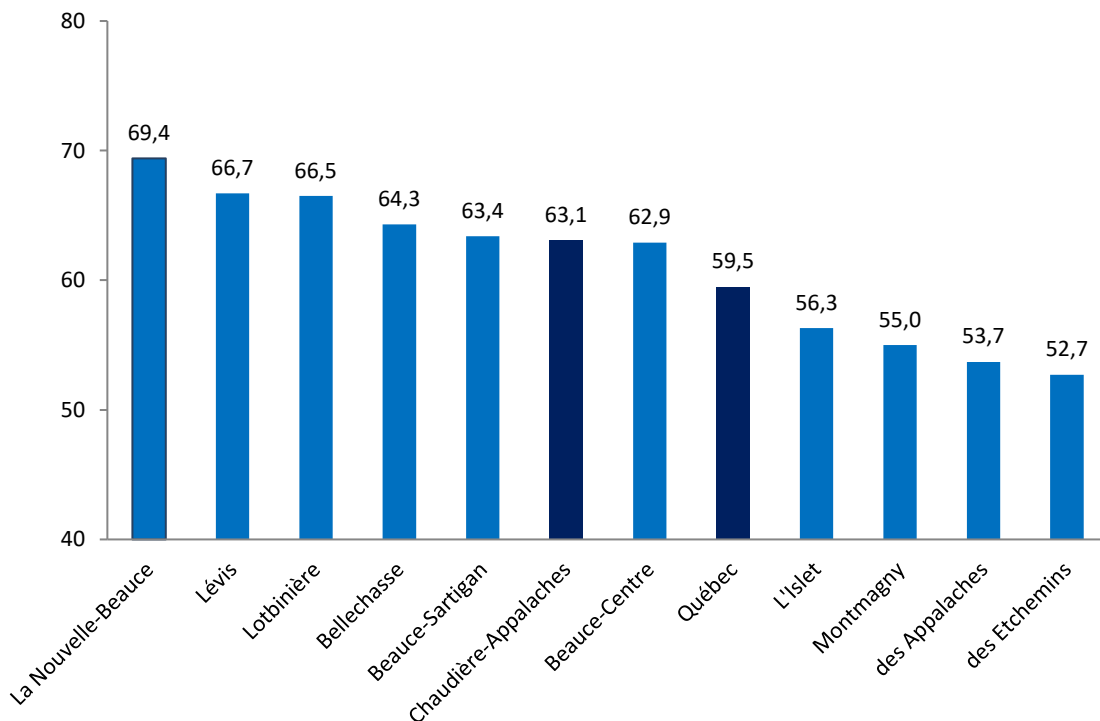
2.2.6 L'emploi

Le taux d'emploi

Le taux d'emploi⁸ pour la Chaudière-Appalaches (60,5 %) est légèrement inférieur à ce que l'on retrouve pour l'ensemble de la province de Québec (61 %) (ISQ, 2022B), ce qui contraste avec les chiffres de 2016, où la région obtenait un taux d'emploi supérieur à la moyenne provinciale. Les données les plus récentes par MRC permettent aussi de constater certaines tendances, notamment :

- 6 des 10 MRC de la Chaudière-Appalaches ont un taux d'emploi plus élevé que la moyenne québécoise (pour 2016) ;
- les 4 MRC en déclin démographique sont aussi celles qui possèdent le plus faible taux d'emploi de la Chaudière-Appalaches.

Graphique 3 — Taux d'emploi en 2016 (en %)



Source : Statistiques Canada, 2017

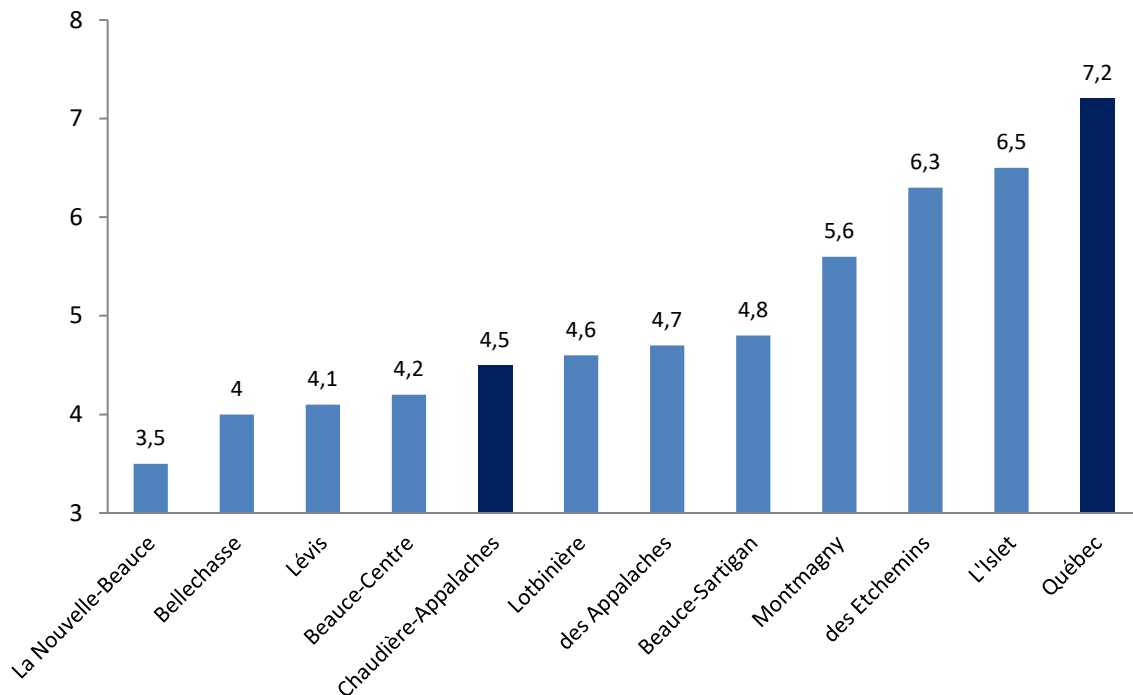
⁸ En janvier 2022

Le taux de chômage

La Chaudière-Appalaches a un taux de chômage (2,8 %) moins élevé que la moyenne provinciale (4,9 %) (Statistiques Canada, 2022), ce qui était aussi le cas en 2016. Les données sur les taux de chômage régionalisés permettent aussi de tirer certaines conclusions :

- le taux de chômage est plus faible dans chacune des MRC de la région que la moyenne provinciale (pour 2016) ;
- 3 des 4 MRC en déclin démographique possèdent les taux de chômage les plus élevés de la région.

Graphique 4 — Taux de chômage en 2016



Source : Statistiques Canada, 2017

L'emploi par secteur d'activité économique

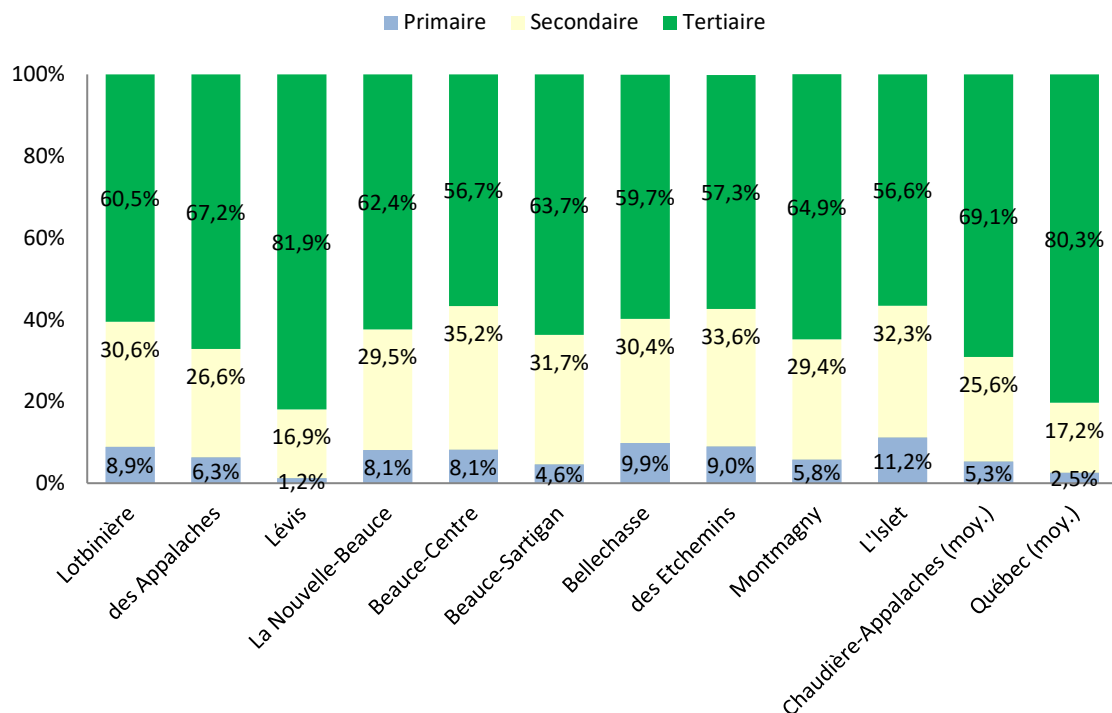
Les secteurs d'activités économiques sont regroupés généralement en trois types de groupes :

- le secteur d'activité primaire correspond aux activités liées à l'exploitation première des ressources naturelles telles que l'agriculture et la sylviculture ;
- le secteur d'activité secondaire comprend les entreprises exerçant des activités de transformation des matières premières, c'est-à-dire l'industrie manufacturière et celle de la construction ;
- le secteur tertiaire regroupe l'ensemble des différents services.

Au Québec, c'est un peu plus de 80 % des emplois qui se retrouvent dans le secteur tertiaire alors que les secteurs secondaires (17 %) et primaires (2,5 %) complètent la répartition en termes de nombre d'emplois.

En Chaudière-Appalaches, les emplois liés aux secteurs d'activités primaires et secondaires sont plus présents que la moyenne québécoise, sauf pour la Ville de Lévis. La part plus importante d'emplois lié aux secteurs d'activités primaires et secondaires pour 9 des 10 MRC de la région reflète l'importance du secteur manufacturier, de l'agriculture et de la foresterie dans la région.

Graphique 5 — Emplois par secteur d'activité en 2016 (en %)



Source : compilées à partir de Statistiques Canada, 2017

Même si les secteurs primaires et secondaires sont plus présents en proportion en Chaudière-Appalaches que dans la province, c'est le secteur tertiaire qui demeure de loin le plus important des trois secteurs en matière d'emploi dans la région (69,1 %). Cependant, ce pourcentage est inférieur de plus de 10 % à la moyenne provinciale qui s'établit à 80,3 %.

Les types de cultures que l'on retrouve varient selon l'endroit où l'on se trouve en Chaudière-Appalaches : les provinces naturelles des Basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches n'offrent évidemment pas les mêmes opportunités de cultures.

Nombre d'exploitation agricole

Avec 5 382 exploitations agricoles en septembre 2019, la Chaudière-Appalaches est la deuxième région administrative en importance quant aux nombres d'entreprises agricoles au Québec.

C'est la MRC de Bellechasse qui compte le plus d'exploitations agricoles avec 878 dans la région, alors que la Ville de Lévis arrive au dernier rang, avec tout de même plus de 150 exploitations.

Tableau 7 — Nombre d'exploitations agricoles par MRC (2019)

MRC	Nombre d'exploitations agricoles
Bellechasse	878
Lotbinière	764
des Appalaches	725
La Nouvelle-Beauce	709
Beauce-Sartigan	614
Beauce-Centre	487
L'Islet	452
des Etchemins	305
Montmagny	295
Lévis	153
Total — Chaudière-Appalaches	5 382

Source : adaptées de MAPAQ, 2019

Le nombre d'exploitations agricoles était un peu plus élevé en 2003, la région comptait alors 32 exploitations agricoles supplémentaires.

Nombre d'unités animales (U.A.)

C'est le secteur porcin qui compte le plus d'unités animales, avec près de 230 000, ce qui représente la moitié des unités animales de la région, suivi par les bovins laitiers.

Tableau 8 — Nombre d'unités animales par type d'animal (2014)

Type d'animal	Nombre d'unités animales
Porc	229 811
Bovins laitiers	111 591
Bovins de boucheries	51 375
Volailles	38 131
Autres productions animales	4 946
Total — Chaudière-Appalaches	435 854

Source : adaptées de MAPAQ, 2019

Trois MRC se démarquent particulièrement par la présence importante du nombre d'unités animales, soit La Nouvelle-Beauce (115 000 U.A.), Bellechasse (92 000 U.A.) et Lotbinière (80 000 U.A.).

Ces MRC possèdent environ :

- 66 % des U.A. de Chaudière-Appalaches ;
- 74 % des U.A. porcines ;
- 56 % des U.A. de bovins laitiers ;
- 64 % des U.A. de volailles (pour La Nouvelle-Beauce et Bellechasse seulement).



**Illustration 1 —
Production porcine**
Source : Frédéric Laroche



**Illustration 2 —
Production laitière**
Source : Ferme
Juste "O" Lait



**Illustration 3 —
Production de volailles**
Source : Pascal Beaulieu



**Illustration 1 —
Production de volailles**
Source : Stéphanie Allard,
2019

Superficie en culture

Pour 2014, la superficie en culture en Chaudière-Appalaches atteint 350 006 hectares. Ce sont dans les MRC de Bellechasse (61 746 ha) et de Lotbinière (60 802 ha) où l'on retrouve les plus grandes superficies en culture.

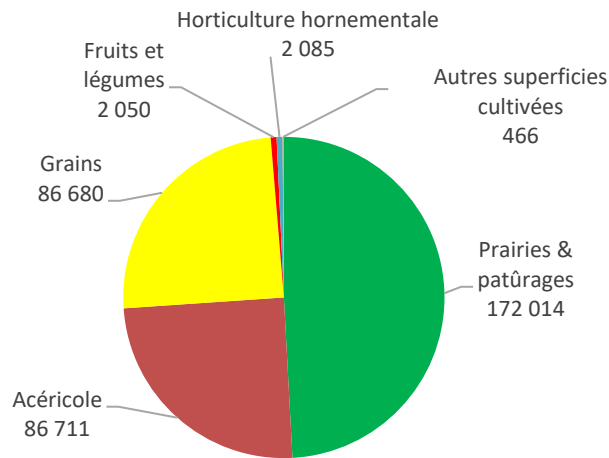
Tableau 9 — Superficie en culture (en ha) par MRC (2014)

MRC	Superficie en culture (ha) — 2014
Bellechasse	61 746
Lotbinière	60 802
La Nouvelle-Beauce	45 585
des Appalaches	43 133
Beauce-Sartigan	35 163
L'Islet	30 714
Beauce-Centre	26 814
Montmagny	23 650
des Etchemins	15 030
Lévis	7 369
Total — Chaudière-Appalaches	350 006

Source : compilées de MAPAQ, 2019

Entre 2003 et 2014, les superficies en culture ont augmenté de 11,7 %. Comprise dans ces statistiques, l'acériculture est l'une des deux productions qui a augmenté considérablement durant cette période, en connaissant une augmentation de 21 081 ha, soit de 32 % par rapport à 2003. Cependant, c'est le secteur des grains qui a cru le plus en superficie durant cette période en augmentant de 22 696 ha, soit de 35 %.

Graphique 6 — Superficie par type de cultures (en ha) – 2014



Source : compilées de MAPAQ, 2019

Malgré une diminution de superficie entre 2003 et 2014, les prairies et les pâturages occupent toujours, en 2014, les plus grands espaces utilisés à des fins agricoles. À eux seuls, ils occupent 172 014 ha, soit presque 50 % de la superficie en culture. L'acériculture et les grains occupent quant à eux environ 25 % de la superficie cultivée en Chaudière-Appalaches.



Illustration 5 — Pâturage
Source : Marielle Aumont, 2020



Illustration 6 — Maïs
Source : Carole Boucher

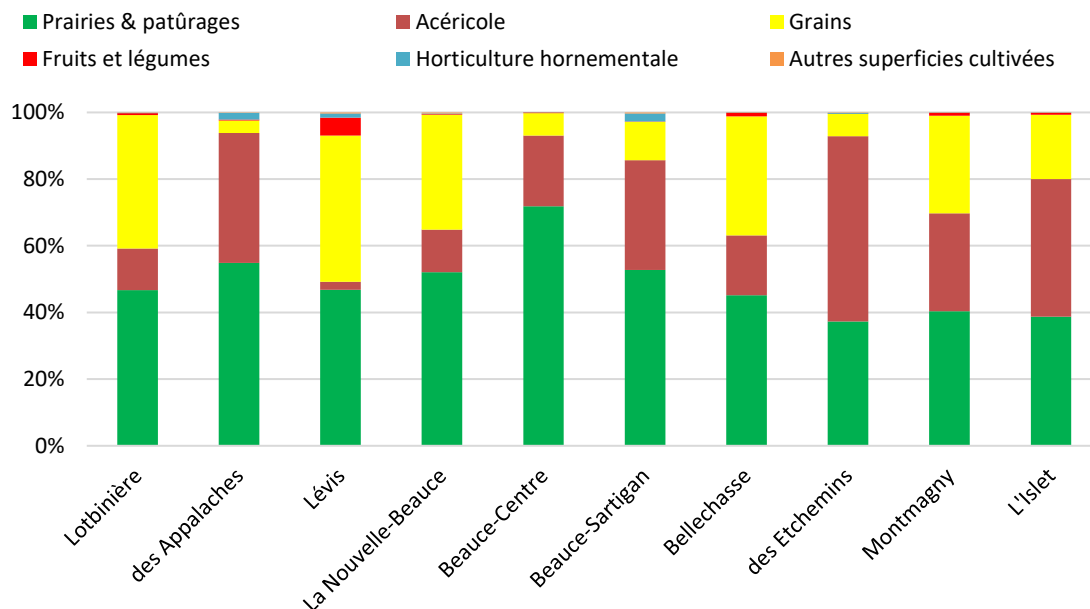


Illustration 7 — Acériculture
Source : Stéphanie Allard, 2020



Illustration 8 — Poireaux
Source : Valérie Bisson, 2020

Graphique 7 — Superficies des types de cultures par MRC (en %) – 2014



Source : compilées de MAPAQ, 2019

Le type de culture varie entre les MRC de la Chaudière-Appalaches. Dans les territoires au nord, les champs destinés à la production de grains, ainsi que les prairies et pâturages, sont omniprésents. Plus au sud, la production de grains est moins présente que les prairies et pâturages, les champs en cultures sont plus dispersés alors que l'acériculture domine le paysage agricole.



Illustration 9 — Transition entre Basse-Terre et les Appalaches,

Source : Marie-France Saint-Laurent

Production acéricole

La Chaudière-Appalaches occupe une place prépondérante dans la production acéricole de la province, puisqu'il s'agit de la région administrative ayant le plus grand nombre de producteurs, d'entailles et de quantités produites, selon les données de 2018 des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ).

De plus, 41 864 151 livres de production acéricole ont été produits en Chaudière-Appalaches pour 2018 (PPAQ, 2018, p.7), soit près de 24 % de la production mondiale.

Tableau 10 — Entailles exploitées par MRC (2014)

MRC	Entailles exploitées — 2014
des Appalaches	3 283 952
Beauce-Sartigan	2 378 395
L'Islet	2 333 229
Bellechasse	1 906 292
des Etchemins	1 716 963
Lotbinière	1 453 801
Montmagny	1 300 003
La Nouvelle-Beauce	987 934
Beauce-Centre	953 674
Lévis	25 700
Total — Chaudière-Appalaches	16 339 943

Source : compilées de MAPAQ, 2019

C'est dans la MRC des Appalaches où il y a le plus d'entailles en région, avec 3,2 millions, suivie par la MRC de Beauce-Sartigan et de L'Islet, tous deux dépassant chacune les 2,3 millions d'entailles.

Tendances de développement agricole¹⁰

Étant donné son importance en région, les activités agricoles pourraient influencer la stratégie qui sera mise en œuvre pour la conservation des MHH. Il incombe de prendre en considération certaines informations clés pouvant façonner le développement agricole des 10 prochaines années.

En 2016, ÉcoRessources a sondé 17 syndicats spécialisés affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ces groupes représentent les producteurs ayant la ou les mêmes types de productions agricoles. Les syndicats étaient invités à estimer la croissance potentielle relative à leur propre secteur d'activités pour le Québec (Tableau 11).

Tableau 11 — Potentiel de croissance provinciale¹¹

Productions agricoles	Potentiel de croissance
Acériculture	106 %
Grain	20 %
Lait	22 %
Porc	20 %

Source : ÉcoRessources, 2017

L'étude définit le potentiel de croissance comme étant : « [des] objectifs que pourraient atteindre les différents secteurs de production, en fonction de leurs capacités internes et des facteurs externes qui les affectent [...] » (ÉcoRessources, 2017, p.2). L'étude en question ne visait pas à valider ou infirmer les taux fournis par les syndicats.

Bien que ces objectifs soient provinciaux, certains secteurs de productions, dont le porc et l'acériculture, étaient d'avis que ces augmentations étaient plus probables dans les régions où leurs secteurs d'activités étaient bien implantés, notamment en Chaudière-Appalaches.

Les syndicats spécialisés évaluaient qu'il était possible pour leur secteur de production de croître au cours des prochaines années, si certaines conditions relatives à cette croissance étaient respectées. C'est le syndicat représentant les producteurs et productrices acéricoles qui entrevoyaient la plus forte augmentation potentielle pour son secteur d'activités. Plusieurs de ces productions misent entre autres sur l'exportation pour croître et nécessitent l'apport, de différentes façons, des paliers de gouvernements pour atteindre leurs objectifs de croissance.

¹⁰ L'étude présentée dans cette section date de quelques années déjà. Certains événements économiques récents pourraient influencer les tendances à venir, c'est le cas notamment de la diminution de l'achat de porcs par Olymel, accordée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en décembre 2021.

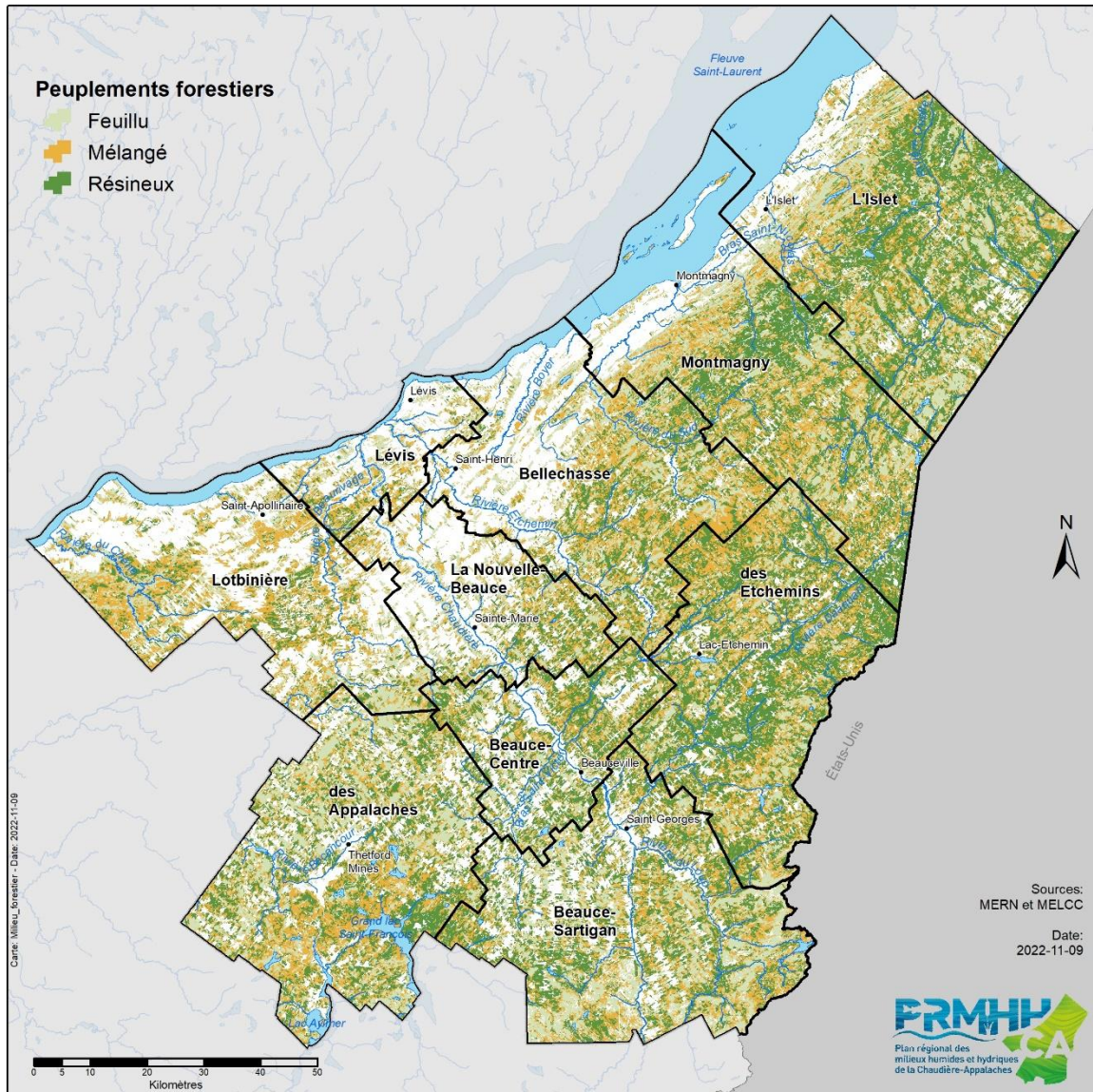
¹¹ Pour quatre productions importantes en région.

2.2.8 La sylviculture

Au Québec, 84 % des superficies forestières productives sont sous tenure publique. Le portrait est bien différent en Chaudière-Appalaches, puisque c'est la forêt sous tenure privée qui occupe la plus grande superficie productive du territoire forestier. (FPFQ, 2019, p.4)

Tout comme l'agriculture, la sylviculture est un vecteur important de l'économie de la région, particulièrement pour les localités situées dans la province naturelle des Appalaches.

Carte 8 — Le milieu forestier



Propriétaires forestiers

Selon les estimations de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, 26 200 propriétaires possèdent un boisé de 4 ha ou plus en Chaudière-Appalaches. La région arrive au 1er rang provincial pour cet aspect et compte près du double de propriétaires que toute autre région administrative. (FPFQ, 2019, p.7)

Volumes de bois mis en marchés

Pour 2018-2019, 1 211 300 m³ de résineux ont été récoltés dans les forêts privées de Chaudière-Appalaches. Il s'agit du quart de la production provinciale en ce qui a trait au volume de résineux extraits des forêts privées (MFFP, 2019, p.68).

La récolte de feuillus a été plus modeste, avec un volume de 202 600 m³, et qui est principalement composé de peupliers. Néanmoins, ce volume est supérieur à ce qui a été récolté dans les terres publiques de Chaudière-Appalaches tous types d'essences confondues (MFFP, 2019, p.68).

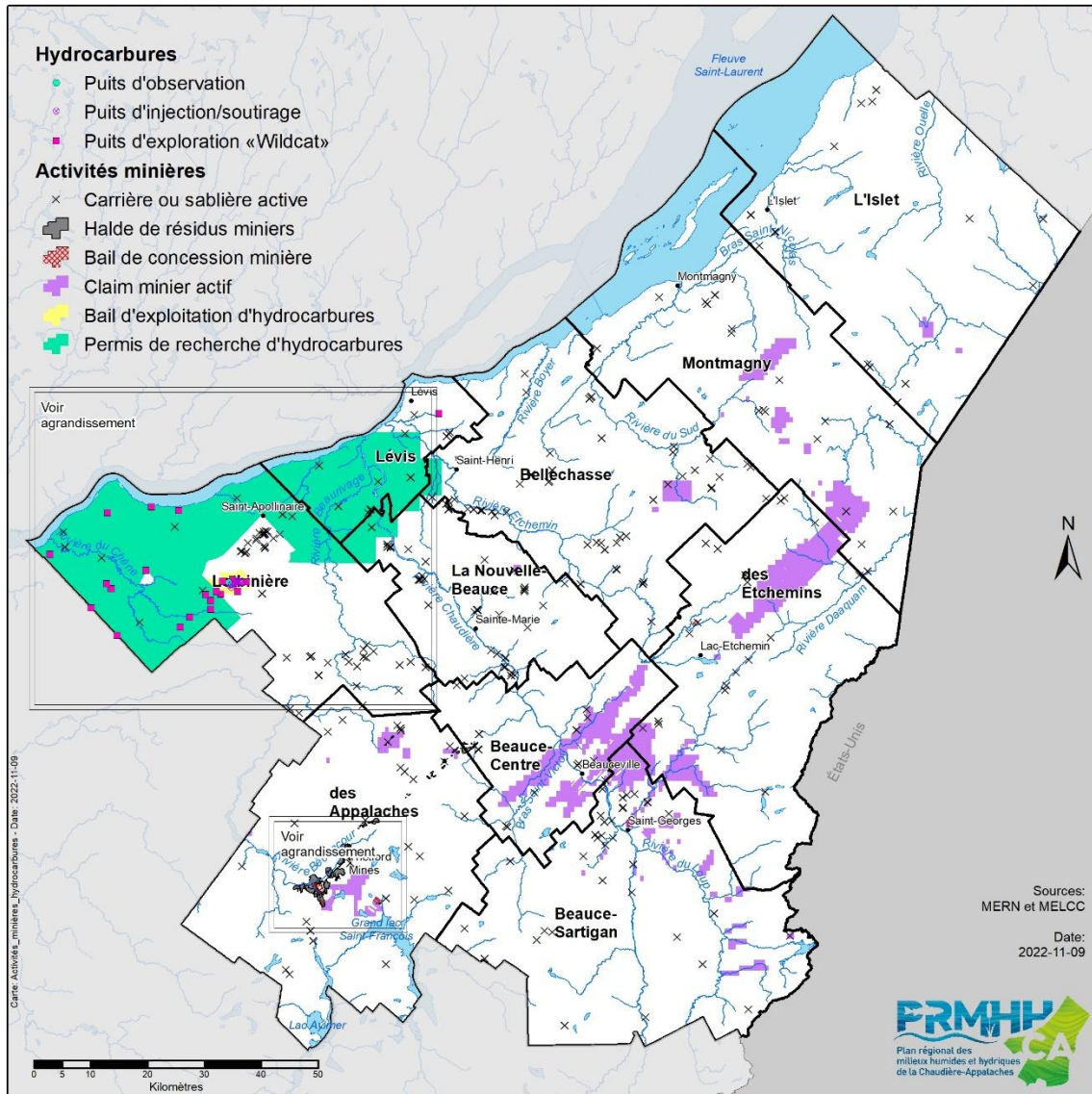
Transformation

Selon les chiffres du MFFP, 30 usines possédant un permis actif de 2 000 m³ font de la transformation primaire de bois en région, 23 d'entre elles produisent avant tout du bois de sciage. La moitié de ces dernières sont situées soit dans la MRC de Beauce-Sartigan (9 usines) ou dans la MRC de L'Islet (6 usines). Les autres sont dispersés sur le territoire, principalement dans la province naturelle des Appalaches (MFFP, 2022).

2.2.9 Les activités minières et les hydrocarbures¹²

Ce secteur d'activités est beaucoup moins important que les activités agricoles et forestières en termes d'occupation du territoire. Les carrières, gravières et sablières représentent les principales activités minières en exploitation en Chaudière-Appalaches.

Carte 9 — Les activités minières et hydrocarbures

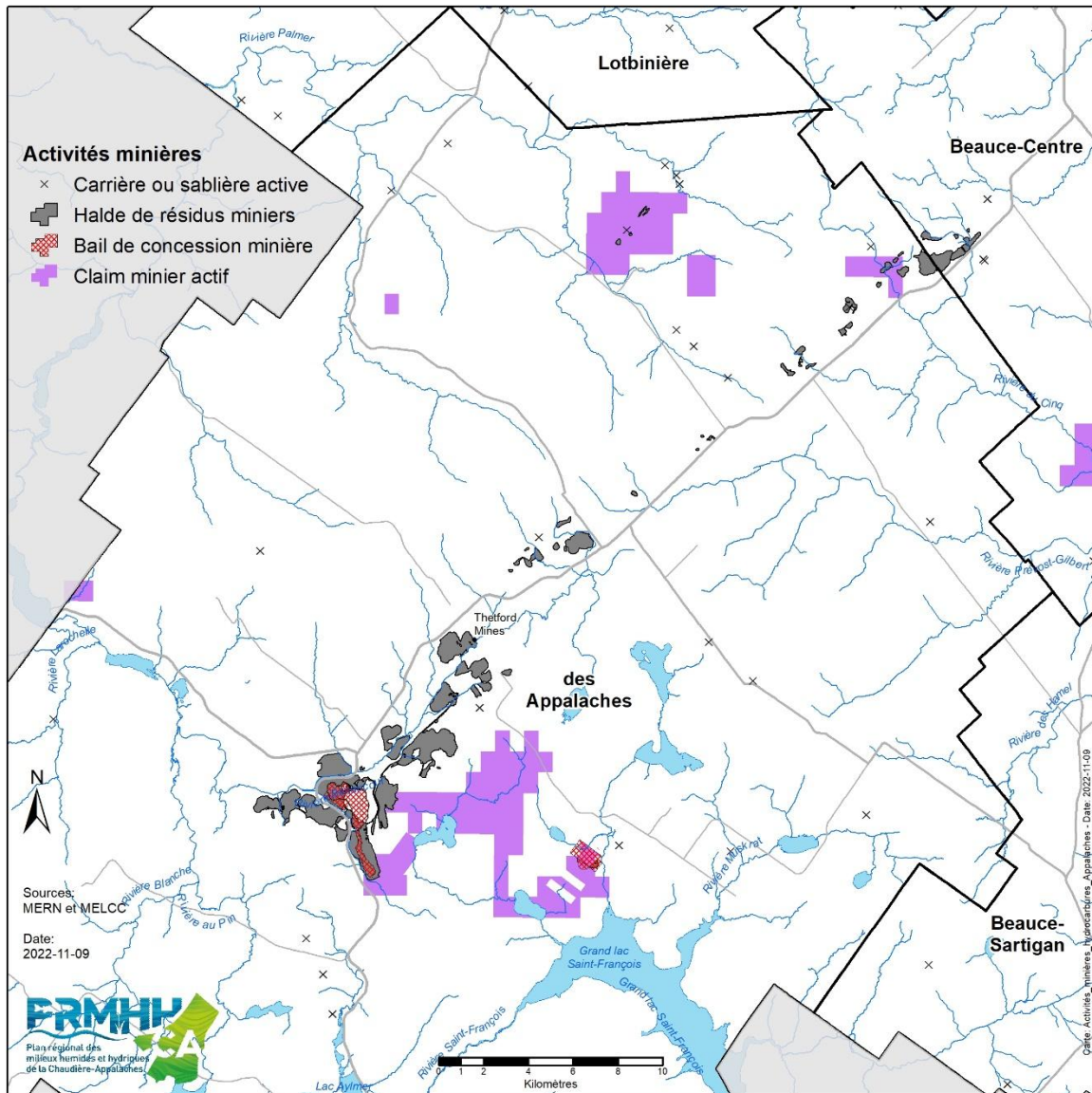


¹² Pour les choix de conservation, les différents titres miniers les plus à jour et les autres droits accordés par l'État en vertu de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures peuvent être téléchargés à partir du site web du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Des ressources comme la carte interactive d'hydrocarbures du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (<https://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>) ou bien en communiquant directement avec la Direction de l'expertise des réservoirs géologiques du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (demandes.hydrocarbures@economie.gouv.qc.ca) peuvent être utilisées par s'assurer de la présence de puits d'hydrocarbures inactifs ou sondage stratigraphique.

Mines

Une partie du territoire est sous claim minier, mais aucune mine n'est présentement en exploitation en Chaudière-Appalaches, et ce, même si ce secteur d'activité était autrefois important dans la région de Thetford Mines. D'ailleurs, les traces de l'exploitation des gisements comportant de la fibre d'amiante sont toujours perceptibles dans la MRC des Appalaches, notamment par la présence des haldes minières (Parc à résidus miniers) et de la mise valeur des résidus miniers qui s'y rattache (Carte 9 b).

Carte 9 b – Les activités minières



En 2019, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été mandaté par le MELCC pour produire un rapport sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

Hydrocarbures

On retrouve dans la MRC de Lotbinière quelques puits d’exploration d’hydrocarbures localisés dans le shale (ou schiste), ou encore des puits d’exploitation de gaz naturels dans des gisements dits conventionnels (carte 9 c).

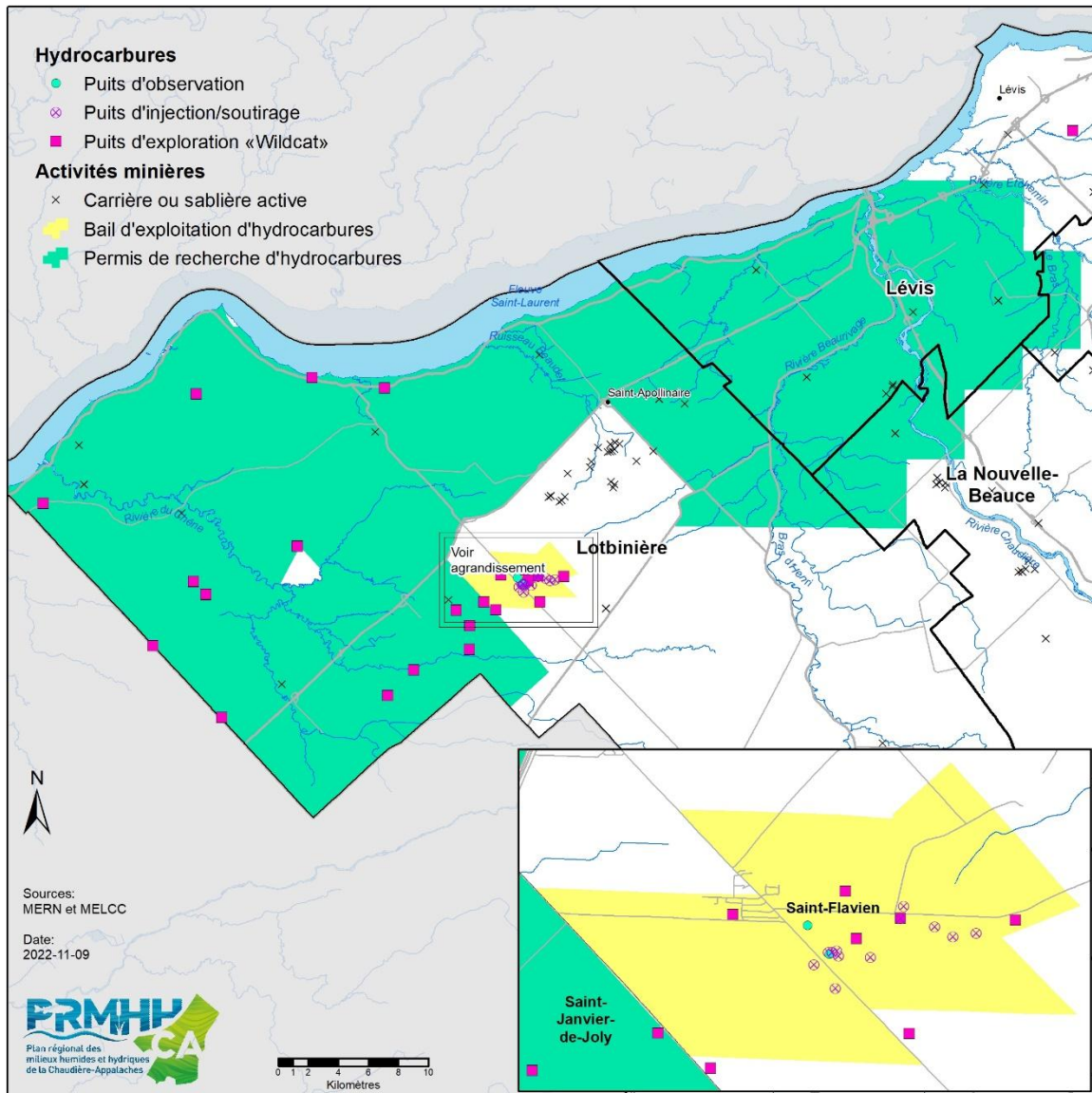
Pour ce qui est du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce, on y recense deux licences d’exploration touchant partiellement le territoire de la MRC, plus particulièrement dans la portion nord-ouest de celui-ci (2008G959 et 2008PG960). Toutefois, ces deux licences furent révoquées le 23 août 2022 lors de l’entrée en vigueur de la *Loi mettant fin à la recherche d’hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d’hydrocarbures et à l’exploitation de la saumure (LMF¹³)*. Ainsi, actuellement, aucun puit d’hydrocarbures inactifs ou sondage stratigraphique n’est présent sur le territoire de la MRC¹⁴.

Aussi, la *Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d’hydrocarbures ainsi qu’au financement public de ces activités* adoptées en avril 2022 met un terme à la recherche et à la production d’hydrocarbures au Québec. Cependant, certains projets-pilotes pourraient être autorisés, notamment ceux visant la séquestration du carbone.

¹³ Des recours judiciaires contestant la révocation des licences sont en cours. La MRC doit rester alerte et tenir ses données à jour dans la cadre de la mise en œuvre du PRMHH.

¹⁴ Pour les choix de conservation, les différents titres miniers les plus à jour et les autres droits accordés par l’État en vertu de la *Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures* peuvent être téléchargés à partir du site web du ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles. Des ressources comme la carte interactive d’hydrocarbures du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (<https://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>) ou bien en communiquant directement avec la Direction de l’expertise des réservoirs géologiques du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (demandes.hydrocarbures@economie.gouv.qc.ca) peuvent être utilisées par s’assurer de la présence de puits d’hydrocarbures inactifs ou sondage stratigraphique.

Carte 9 c – Les hydrocarbures



De plus, l'une des deux raffineries de pétrole au Québec se trouve en Chaudière-Appalaches. Énergie Valéro opère la Raffinerie Jean-Gaulin à Lévis et possède aussi le Pipeline Saint-Laurent, qui relie la raffinerie à un terminal de Montréal-Est. La région possède aussi un vaste réseau de transport et d'alimentation en gaz naturel, qui sert notamment à alimenter les différentes industries réparties sur le territoire.

Dans les dernières années, d'autres projets relatifs aux hydrocarbures ont été abandonnés avant même de voir le jour, c'est le cas notamment de l'oléoduc Énergie-Est et du terminal méthanier Rabaska.

Tourbières

L'extraction de tourbe à des fins commerciales est une activité marginale dans la région comparativement à d'autres régions telles que le Bas-Saint-Laurent. En 2020, une seule tourbière exploitée était en activité sur les terres du domaine de l'État en Chaudière-Appalaches (Communication personnelle, MERN, 2020). Aucune information n'a été obtenue sur les tourbières exploitées en tenure privée.

2.3 La planification du territoire

Cette section vise à donner une vue d'ensemble de la planification du territoire en Chaudière-Appalaches. Les principaux éléments pertinents des différents schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC ont été compilés et synthétisés en 2020.

Chaque MRC ayant ses propres particularités, la compilation effectuée dans cette section ne reflète pas intégralement et minutieusement les volontés d'aménagement des MRC. Cette section ne remplace pas les SAD à jour des MRC. Il faut aussi mentionner que le contexte d'aménagement de chaque MRC, ainsi que les projets de développement menaçant les milieux humides et hydriques, sera décrit en détail dans les chapitres portant sur les choix de conservation.

2.3.1 Les schémas d'aménagement et de développement

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le plus important document de planification territoriale à l'échelle de la MRC. Cette planification a pour objectif d'organiser le territoire en tentant de concilier les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), liant une douzaine de ministères, tout en prenant en compte la réalité de l'ensemble des municipalités de son territoire. Bien que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige une révision de ces planifications 5 ans après leur entrée en vigueur, la réalité est tout autre. Les premiers SAD sont entrés en vigueur au milieu des années 1980, alors que les premières révisions ont débuté au début des années 2000¹⁵.

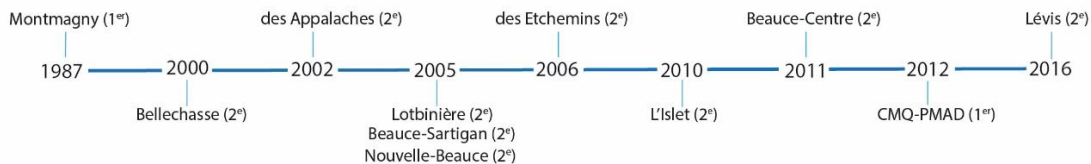
Actuellement, dans la région, la grande majorité des MRC ont révisé leur SAD au cours des 20 dernières années (voir tableau ci-dessous). Les SAD étant évolutifs, l'ensemble de ces documents ont été modifiés de nombreuses fois depuis leur entrée en vigueur.

Faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la Ville de Lévis a des obligations supplémentaires en matière d'aménagement. En plus de devoir se conformer aux

15 Les schémas d'aménagement des MRC sont communément appelés schéma d'aménagement et de développement (SAD), alors que la 2e génération est souvent appelée schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

OGAT pour son SAD, la Ville doit être conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ.¹⁶

Version de schémas d'aménagement et de développement dans la région de Chaudière-Appalaches selon l'année d'entrée en vigueur



Les 10 schémas d'aménagement des MRC de la Chaudière-Appalaches (et un PMAD) possédant chacun une variété d'éléments, prenant en compte leur réalité économique, sociale et environnementale respective, auront donc une incidence sur la conservation des milieux humides.

2.3.2 Les thèmes des grandes orientations d'aménagements

Les grandes orientations d'aménagement du territoire permettent de cibler les priorités pour la planification du territoire au sein de chaque MRC. Les orientations d'aménagement, revenant les plus souvent dans les SAD des MRC ou les rencontres ciblées, ont été regroupées en 6 thèmes et résumées en quelques mots.

- *Agriculture — Favoriser la protection et le développement des activités agricoles*

Pour permettre aux activités agricoles de se développer, les MRC limitent les usages non agricoles en zone agricole permanente. Plusieurs MRC préconisent aussi la mise en place de plan de développement de la zone agricole pour aider spécifiquement le monde agricole à se développer.

- *Foresterie — Valoriser les ressources forestières*

Secteur d'emploi particulièrement important pour les MRC du sud du territoire, les MRC priorisant le secteur dans leur SAD visent d'abord à assurer la pérennité de ce secteur économique. L'amélioration du rendement de la forêt, de même que la mise en valeur de la multifonctionnalité du territoire boisé, sont aussi ciblées.

¹⁶ Afin d'assurer une cohérence dans le développement des deux principales villes du Québec (Montréal et Québec), la loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée afin d'ajouter, pour ces 2 villes, un niveau de planification du territoire intermédiaire (Plan métropolitain d'aménagement et de développement — PMAD). Les communautés métropolitaines englobent ainsi la ville centre ainsi que les municipalités, MRC et ville-MRC étant fortement interreliées avec celle-ci.

- *Gestion de l'urbanisation — Consolider le milieu urbain existant et limiter l'étalement urbain*

Les MRC se doivent d'axer les développements résidentiels, commerciaux et industriels à l'intérieur des périmètres d'urbanisation existants, notamment pour rentabiliser les infrastructures municipales en place. Les MRC doivent aussi s'assurer d'avoir les espaces suffisants pour combler les besoins en développement des prochaines années.

Les usages à caractère urbain localisés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation doivent aussi être contrôlés pour limiter les impacts sur les autres usages du territoire, mais sans mettre en péril l'occupation dynamique du territoire dans les secteurs plus dévitalisés.

- *Récréotourisme — Mettre en valeur le potentiel récréotouristique*

Plusieurs MRC ciblent des aspects distinctifs de leur territoire pour développer ou renforcer l'offre récréotouristique. Parcs, paysages, secteurs de villégiature et faune locale sont notamment cités par les MRC comme étant des éléments à valoriser pour développer les communautés.

- *Environnement — Améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des résidents*

Les MRC énumèrent plusieurs aspects à mettre en place pour améliorer ou protéger la qualité de l'environnement, que ce soit, par exemple, en appliquant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, en assurant la protection de leur eau potable, ou en protégeant des milieux naturels d'intérêt écologique.

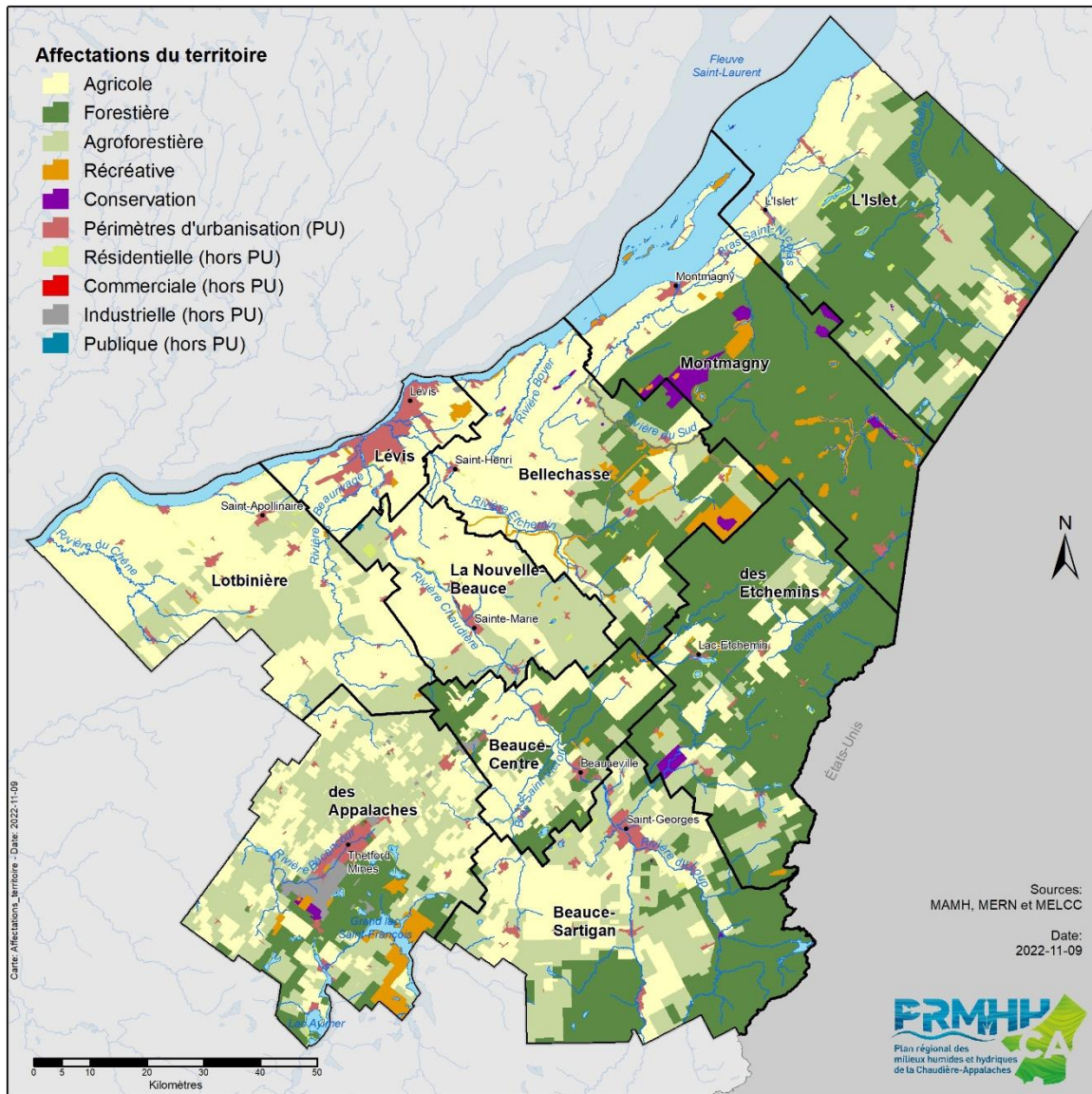
Les MRC visent aussi à améliorer la qualité de vie des citoyens, notamment en assurant la protection des personnes et de leurs biens face aux inondations, par exemple.

Le concept de développement durable est aussi souvent mentionné dans les orientations des MRC.

2.3.3 Les périmètres d'urbanisation et les affectations du territoire

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a compilé¹⁷ les différentes affectations du territoire présentes dans les SAD en vigueur.

Carte 10 — Les périmètres d'urbanisations et les affectations du territoire



Les périmètres d'urbanisation doivent obligatoirement être délimités dans les SAD. Ces territoires regroupent les principales fonctions urbaines d'une municipalité, on y retrouve le plus souvent les habitations, services, commerces, industries et infrastructures de la municipalité.

¹⁷ La compilation effectuée par le MAMH vise à obtenir une vue d'ensemble des affectations sur le territoire en Chaudière-Appalaches. Il se pourrait que la compilation ne reflète pas parfaitement les affectations des SAD des MRC.

Certaines municipalités possèdent aussi plus d'un périmètre d'urbanisation. Il peut s'agir, par exemple, d'un vestige d'une précédente fusion municipale ou d'un hameau de population. Quelques rares municipalités ne possèdent aucun périmètre d'urbanisation, c'est le cas des municipalités d'Irlande et de Saint-Joseph-des-Érables.

Les affectations à vocation agricoles, agroforestières et forestières dominent particulièrement le territoire des MRC. Des périmètres d'urbanisation de grande envergure ressortent aussi du lot, tels que ceux de Lévis, Thetford Mines et Saint-Georges.

Des MRC ont choisi d'attribuer des affectations spécifiques de conservation ou de nature récréative à certains secteurs de leur territoire. Il existe aussi d'autres façons de mettre en valeur la vocation d'un territoire, notamment en identifiant des territoires d'intérêts.

2.3.4 Les territoires d'intérêts

Qu'ils possèdent une valeur historique, esthétique, culturelle ou écologique, les territoires d'intérêts offrent des caractéristiques uniques qui méritent d'être protégées et mises en valeur. Les plus pertinents pour le PRMHH sont sans contredit les territoires d'intérêt écologique.

Bien que le gouvernement provincial demande généralement aux MRC d'identifier certains milieux spécifiques tels que les aires protégées et les habitats fauniques comme territoire d'intérêt écologique, le type de territoires d'intérêt écologique que l'on retrouve dans les SAD varie de MRC en MRC.

Milieux humides

Certaines MRC identifient l'ensemble des milieux humides comme territoires d'intérêt tel que la MRC de Beauce-Sartigan. D'autres, telle que la Ville de Lévis, les MRC de Bellechasse, de Lotbinière, des Etchemins, Montmagny ou de La Nouvelle-Beauce, visent certains milieux humides particuliers. Toutefois, certaines MRC n'identifient pas nécessairement ce type de milieu comme territoires d'intérêt dans leurs SAD actuels, comme la MRC de Beauce-Centre, des Appalaches ou L'Islet.

Milieux hydriques

Peu de MRC identifient des milieux hydriques comme territoires d'intérêt écologique dans leur SAD. Seules deux MRC identifient clairement ces types de milieux :

- La MRC de Lotbinière, qui cible ses deux cours d'eau principaux (Du Chêne et Beaurivage) ;
- La MRC des Etchemins, qui vise la rivière Etchemin et les lacs de tête.

Au-delà des milieux humides et hydriques, différents milieux sont aussi identifiés par les MRC. La plupart d'entre eux peuvent être placés dans deux catégories : ceux qui touchent spécifiquement aux composantes fauniques ou floristiques (frayères de certains poissons, écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.), et ceux ayant une fonction récréative (ex. : parc régional).

Mis à part les territoires d'intérêt écologique, des milieux peuvent aussi être sélectionnés pour leurs intérêts esthétiques (ex. : une chute ou un point de vue).

De plus, il faut mentionner que les territoires d'intérêt écologique ne sont pas nécessairement reliés à des intentions d'aménagement ou à des normes au SAD. L'absence d'identification de territoires d'intérêt écologique par une MRC ne signifie pas que celle-ci est exempte de territoires importants d'un point de vue écologique.



Illustration 10 — Rivière du Chêne, Lotbinière

Source : Mathieu Gagné, 2022



Illustration 11 — Lac Caribou, Lac Etchemin

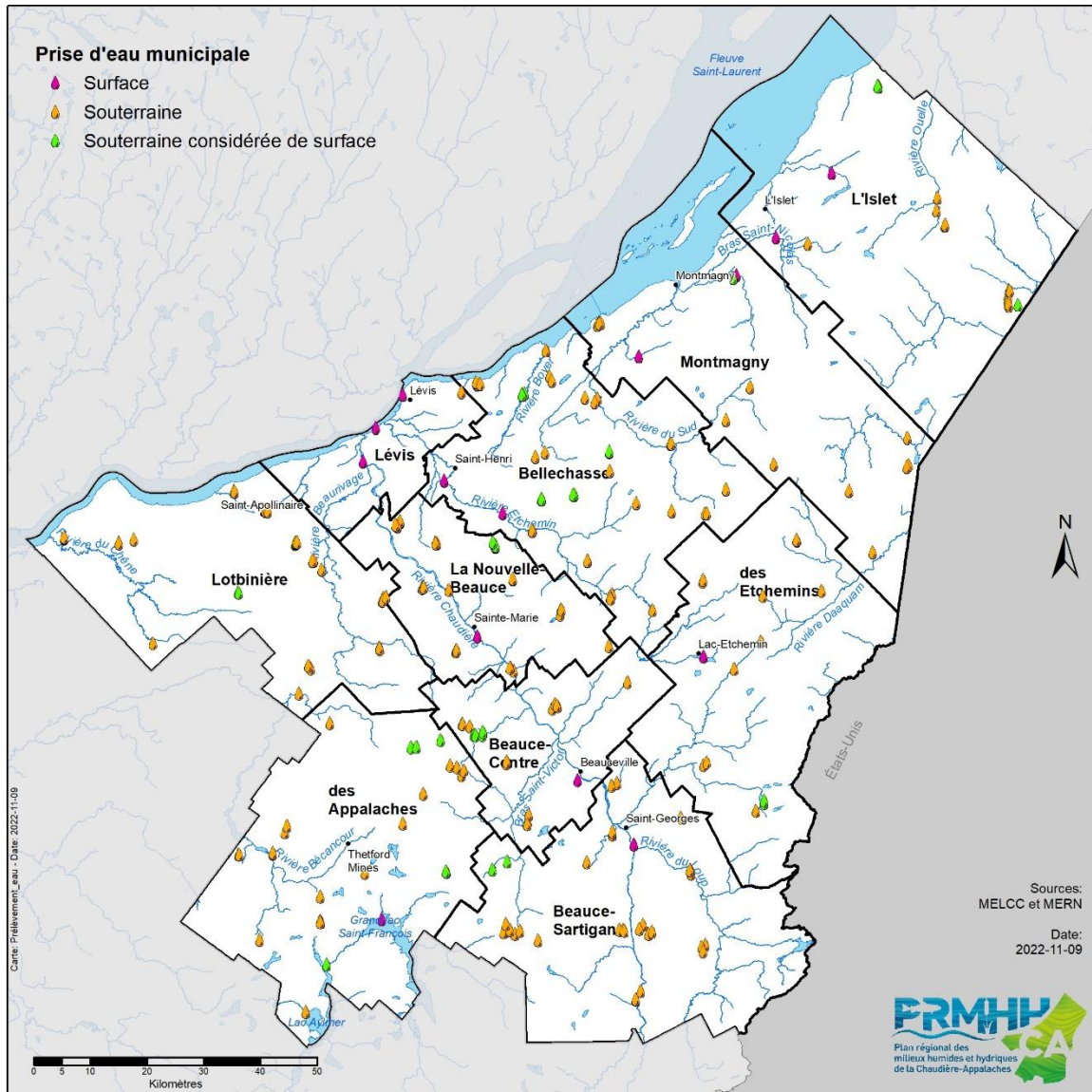
Source : Mathieu Gagné, 2021

2.3.5 Les infrastructures et équipements

2.3.5.1 Les infrastructures de prélèvement d'eau

En Chaudière-Appalaches, 121 puits alimentant les municipalités locales sont recensés (MELCC, 2020B).

Carte 11 — Les infrastructures de prélèvements d'eau



Dans la majorité des cas, les puits sont alimentés par de l'eau souterraine. Dans une moindre mesure, certaines municipalités (moins de quinze) ont comme source d'approvisionnement de l'eau de surface (rivières, lacs ou fleuve Saint-Laurent).

Certains puits sont aussi désignés comme étant « souterrains considérés de surface ». Dans ces derniers cas, il s'agit de puits alimentés par de l'eau souterraine, mais influencés par la présence d'eau de surface¹⁸.

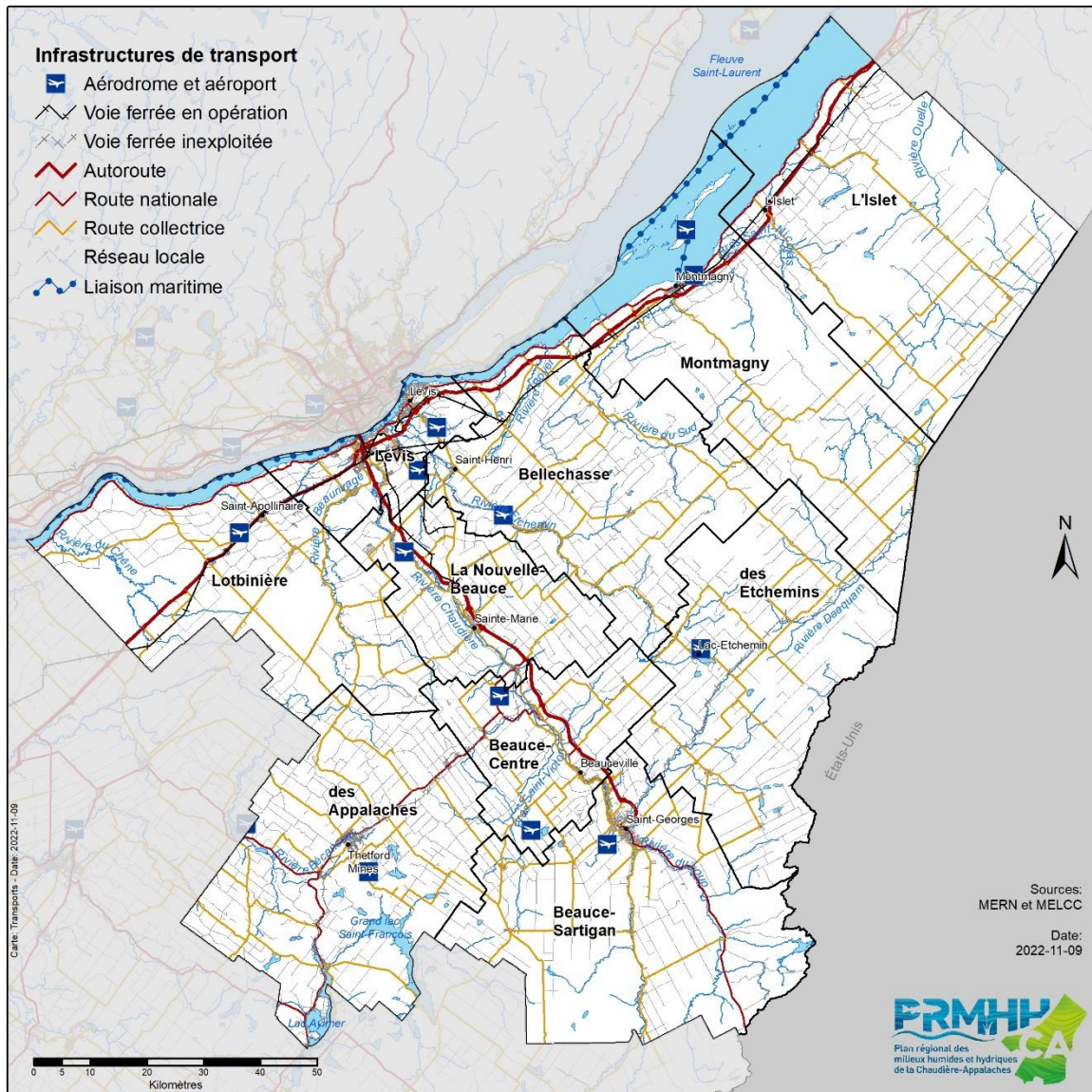
Lors des activités de concertation, les puits municipaux ont été souvent mentionnés comme un élément incontournable. Plusieurs intervenants ont partagé les problématiques d'approvisionnement en eau. Durant la période estivale, des municipalités font face à des pénuries d'eau et doivent mettre en place des restrictions, par exemple en limitant ou interdisant le remplissage des piscines, le lavage des véhicules ou l'arrosage des végétaux, etc. Ce fut le cas notamment de la Ville de Lévis, qui a dû mettre en place ce type de mesures en 2021. Des municipalités ont aussi dû déployer des efforts considérables pour trouver des sources d'eau offrant une quantité et une qualité nécessaire. C'est le cas de la municipalité de Saint-Pamphile, qui a dû creuser 6 puits au courant des dernières années afin de répondre à ses besoins.

Durant les activités de concertation, les problématiques de quantité d'eau des puits municipaux ont été beaucoup plus abordées que les problématiques de qualité de l'eau pour ces mêmes infrastructures. De plus, même si les puits alimentés en eau de surface sont moins présents en Chaudière-Appalaches, ils sont ressortis en proportion davantage dans le discours des intervenants que les puits souterrains. Étant donné leur rareté relative sur le territoire et l'importance qu'accordent les intervenants aux puits alimentés en eau de surface, il est donc primordial d'accorder une attention particulière à ces infrastructures pour le diagnostic du PRMHH.

¹⁸ Pour les prochaines étapes du PRMHH, ces puits seront considérés comme étant souterrains.

Assurant le déplacement de personnes et des biens, les infrastructures de transport sont intégrées dans les outils de planification territoriale des MRC.

Carte 12 — Les infrastructures de transport



Réseau routier

Deux autoroutes sont présentes sur le territoire. D’abord, l’autoroute 20 traverse la région d’est en ouest entre les MRC de Lotbinière et de L’Islet. Puis, l’autoroute 73 part de Saint-Georges-de-Beauce au sud avant de traverser le fleuve Saint-Laurent sur le pont Pierre-Laporte, au nord de la région.

Deux liens routiers et un lien maritime assurent la liaison entre Chaudière-Appalaches et la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Un projet de tunnel routier entre Lévis et Québec est aussi en discussion au gouvernement du Québec.

Le réseau routier de la Chaudière-Appalaches compte 12 143 kilomètres de routes destinées aux automobilistes (MERN, 2020A). Sous la responsabilité des municipalités, le réseau routier local couvre à lui seul 73 % de ce réseau. Il faut mentionner que les différents schémas d’aménagements et de développement en région restreignent l’ouverture de nouvelles routes à certains secteurs spécifiques.

À cela s’ajoute 6 000 km de chemins carrossables non classifiés servant principalement à l’exploitation forestière, et dans une moindre mesure, à accéder à des endroits isolés.

Réseau ferroviaire

La région de Chaudière-Appalaches est traversée d’est en ouest par une seule ligne ferroviaire en activité appartenant au Canadian National (CN). L’autoroute Jean-Lesage longe une bonne partie de cette ligne de chemin de fer.

Outre ces lignes ferroviaires, d’autres tronçons appartenant au CN sont exploités à Lévis ou dans les municipalités avoisinantes, notamment pour rejoindre des industries en place telles que Valéro à Lévis ou Agri-Marché à Saint-Isidore. À partir du secteur de Charny (Lévis), un tronçon traverse aussi le fleuve Saint-Laurent sur le pont de Québec, ce qui permet entre autres choses de rejoindre le port de Québec.

De plus, le ministère des Transports du Québec (MTQ) possède l’ancien tronçon du Chemin de fer Québec Central, qui est toujours en activité entre Lévis et Scott.

Notons qu’un projet de centre de transbordement est prévu à Vallée-Jonction, ce qui pourrait amener le réseau ferroviaire à traverser de nouveau la rivière Chaudière dans cette municipalité. Le MTQ étudie aussi la possibilité de remettre en service le tronçon reliant Vallée-Jonction à Thetford Mines.

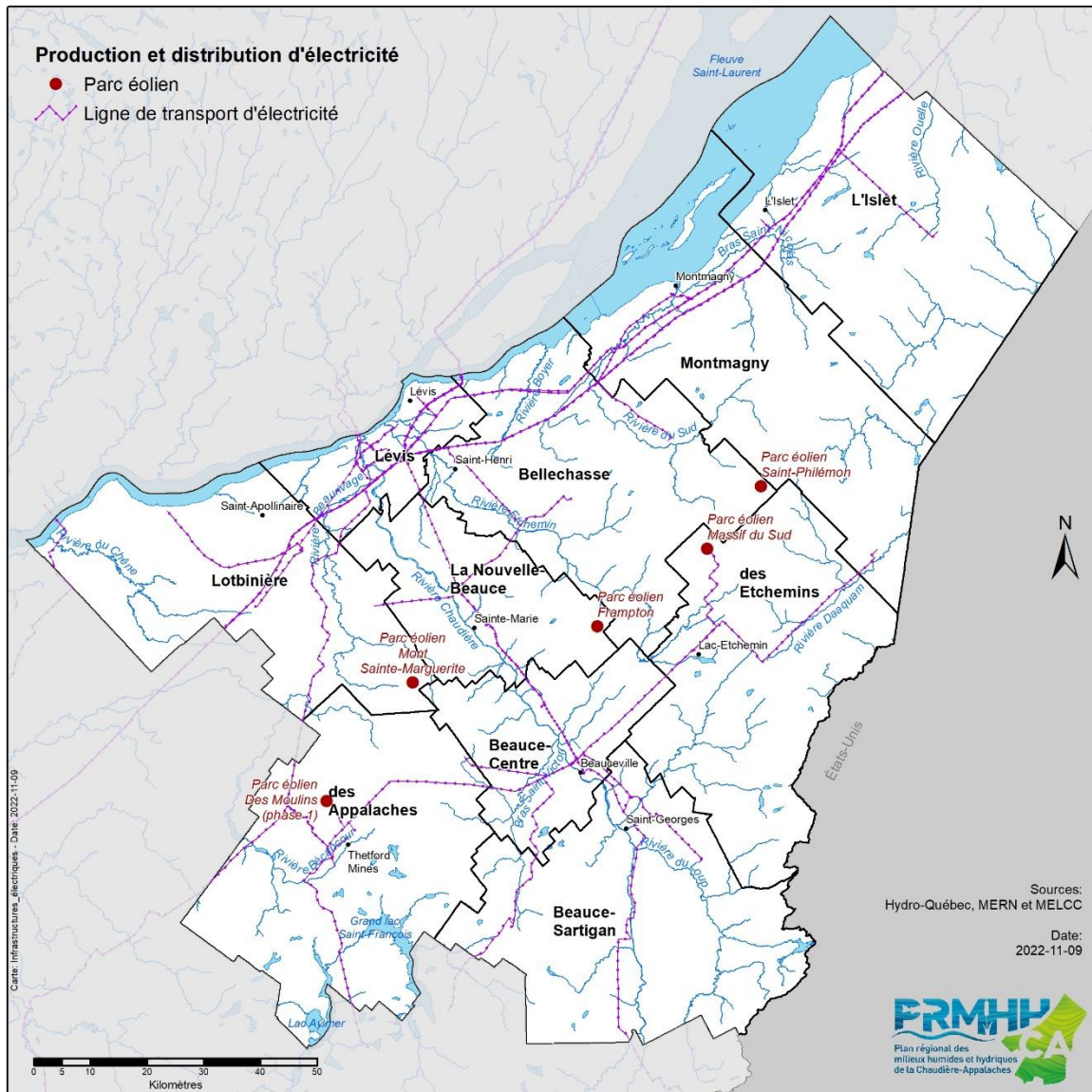
Autres réseaux de transport

La Chaudière-Appalaches est bien dotée en réseau de transport récréatif, que ce soit pour la motoneige, les quads ou le vélo. Plusieurs aéroports de petite envergure sont aussi dispersés sur le territoire. Finalement, la voie maritime du fleuve Saint-Laurent est un important lien maritime pour les échanges commerciaux internationaux.

2.3.5.3 Les infrastructures électriques

En 2020, les lignes de transport d'électricité présentent en Chaudière-Appalaches totalisaient 1 488,7 km linéaires (Hydro-Québec, 2020).

Carte 13 — Les infrastructures électriques



En plus des lignes de transport et de distribution d'électricité, cinq parcs éoliens sont présents en Chaudière-Appalaches, pour une puissance totale de 502,5 Mégawatts (MW).

Tableau 12 — Parcs éoliens en Chaudière-Appalaches

Nom du parc	Municipalités locales (MRC)	Nombre d'éoliennes	Puissance (MW)
Parc éolien des Moulins	Saint-Jean-de-Brébeuf, Kinnear's Mills & Thetford Mines (MRC des Appalaches)	59	156,85
Parc éolien Frampton	Frampton (MRC de La Nouvelle-Beauce)	12	24
Parc éolien de Saint-Philémon	Saint-Philémon (MRC de Bellechasse)	8	24
Parc éolien du Massif du Sud	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland & Saint-Philémon (MRC de Bellechasse) Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire (MRC des Etchemins)	75	150
Parc éolien Mont Sainte-Marguerite	Saint-Sylvestre (MRC de Lotbinière) Sacré-Cœur-de-Jésus (MRC des Appalaches) Saint-Séverin (MRC de Beauce-Centre)	46	147,2

Source : MERN, 2022 & Hydro-Québec, 2022A

Parmi les autres éléments à noter, il y a le projet d'interconnexion des Appalaches-Maine. Une ligne de transport d'électricité partant de Saint-Adrien-d'Irlande devrait rejoindre le Maine. Les travaux pour ce projet au Québec sont au ralenti étant donné la suspension des travaux au Maine, qui font suite à un référendum organisé en novembre 2021 (Hydro-Québec, 2022B).

2.3.5.4 Les autres infrastructures et équipements

Plusieurs infrastructures qui n'ont pas été énumérées précédemment ont des incidences sur la conservation des milieux humides et hydriques, par exemple les infrastructures d'assainissement des eaux usées et les dépôts à neige. Ces infrastructures peuvent participer à la contamination de la qualité de l'eau.

L'agrandissement des infrastructures, par exemple celles destinées aux matières résiduelles, peut aussi occasionner des pertes de milieux humides. Dans le chapitre portant sur les choix de conservation, les projets d'infrastructures qui pourraient altérer la conservation des milieux humides et hydriques seront décrits.

2.3.6 Les zones de contraintes

Il y a deux grands types de contraintes identifiés : les contraintes anthropiques et les contraintes naturelles.

Contraintes anthropiques

Comme pour les territoires d'intérêt écologique, les types de contraintes anthropiques identifiés dans les SAD varient d'une MRC à l'autre.

Dans la majorité des cas, les MRC en Chaudière-Appalaches ont identifié les différentes infrastructures relatives à l'assainissement des eaux usées municipales et aux matières résiduelles. Plusieurs autres types de contraintes sont aussi mentionnés par une ou plusieurs MRC, que ce soit les carrières/sablières, les barrages, les terrains contaminés, les aires d'approvisionnement en eau, des infrastructures de transport, des entreprises spécifiques, etc.

Dans le chapitre portant sur les choix de conservation, les différentes menaces qui pourraient porter atteinte aux milieux humides et hydriques seront identifiées. Ce chapitre pourrait donc aborder plus en profondeur certaines contraintes anthropiques présentes sur le territoire.

Contraintes naturelles

Les types de contraintes naturelles sont plus homogènes que les contraintes anthropiques. Les MRC abordent deux catégories de contraintes naturelles.

D'abord, les types de contraintes les plus courants dans les SADR sont ceux relatifs aux zones inondables et aux embâcles. Dans le cadre du PRMHH, ces éléments sont traités dans les portraits environnementaux par zones de gestions intégrées de l'eau.

Puis, les MRC identifient aussi les zones de mouvement de terrain et les zones d'érosion, le cas échéant. Les zones d'érosion identifiées se situent près des cours d'eau et elles peuvent avoir été amplifiées par les activités anthropiques.

Seule la Ville de Lévis identifie explicitement des types des contraintes naturelles supplémentaires, que sont les fortes pentes et les crans rocheux.